

---

**Empire Company Limited**  
**États financiers consolidés**  
**4 mai 2024**

## **TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1
États consolidés de la situation financière .....	7
États consolidés du résultat net.....	8
États consolidés du résultat global .....	9
États consolidés des variations des capitaux propres.....	10
Tableaux consolidés des flux de trésorerie .....	11
Notes annexes.....	12 - 53



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Empire Company Limited

---

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Empire Company Limited et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 4 mai 2024 et au 6 mai 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 4 mai 2024 et au 6 mai 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

---

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Cogswell Tower, 2000 Barrington Street, bureau 1101, Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K1  
Tél. : +1 902 491-7400, Téléc. : +1 902 422-1166, Téléc. courriel : ca\_halifax\_main\_fax@pwc.com

## Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice de 52 semaines clos le 4 mai 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
<p><b>Comptabilisation des remises de fournisseurs</b></p> <p><i>Voir la note 2 f), Mode de préparation (Remises de fournisseurs) et la note 3 x), Résumé des méthodes comptables significatives (Remises de fournisseurs), des états financiers consolidés.</i></p> <p>La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les ententes avec les fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Le nombre et la diversité des ententes avec les fournisseurs peuvent rendre complexe pour la direction la question de déterminer les obligations de prestation liées aux remises de fournisseurs ainsi que leur comptabilisation subséquente. Par conséquent, le jugement de la direction est nécessaire.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison du nombre d'opérations liées aux remises de fournisseurs et des diverses modalités des ententes avec les fournisseurs, qui rendent la comptabilisation des remises de fournisseurs plus complexe et nécessitent le jugement de la direction. Ces éléments ont donné lieu à un niveau élevé de jugement et d'effort de la part de l'auditeur dans l'application des procédures et l'évaluation des éléments probants.</p>	<p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs à la comptabilisation des remises de fournisseurs, y compris l'approbation de la direction des ententes avec les fournisseurs, ainsi que le suivi du classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs.</li> <li>• Pour un échantillon d'opérations liées aux remises de fournisseurs comptabilisées au cours de l'exercice de 52 semaines, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes, les encaissements/règlements nets correspondants et toute correspondance connexe avec les fournisseurs.</li> </ul> </li> <li>• Pour un échantillon de créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture, évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation faite par la direction pour établir que les</li> </ul>

## Question clé de l'audit

### Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

obligations de prestation associées aux remises de fournisseurs ont été remplies, en procédant comme suit :

- Évaluer les modalités des ententes avec les fournisseurs et rapprocher les montants comptabilisés avec les ententes avec les fournisseurs, les pièces justificatives internes et toute correspondance connexe avec les fournisseurs et, s'il y a lieu, recalculer le montant comptabilisé.
- Retracer les montants sur les encaissements/règlements nets après la date de clôture, s'il y a lieu.
- Tenir compte des réclamations de fournisseurs en cours à compter de la date de clôture, s'il y a lieu.
- Évaluer le classement chronologique des créances liées aux remises de fournisseurs à la date de clôture.
- Tenir compte des notes de crédit émises après la date de clôture.

### Évaluation des stocks de détail

Voir la note 2 a), Mode de préparation (Stocks), la note 3 e), Résumé des méthodes comptables significatives (Stocks) et la note 4, Stocks, des états financiers consolidés.

Au 4 mai 2024, la Société détenait des stocks de 1 771,7 M\$, dont une partie importante se rapporte aux stocks de détail. La Société compte plus de 1 600 magasins au Canada. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Le coût des stocks de détail est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Des estimations ou jugements importants sont nécessaires de la part de la direction pour déterminer i) l'estimation des freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture;

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus d'évaluation des stocks.
- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au processus de dénombrement des stocks dans les magasins.
- Observer le processus de dénombrement des stocks pour un échantillon de magasins au cours de l'exercice de 52 semaines et réaliser des tests de dénombrement indépendants.
- Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés qui sont comptabilisés au coût moyen pondéré, retracer les données sous-jacentes à la date de dénombrement par rapport aux factures d'achat récentes.
- Pour un échantillon d'articles des stocks de détail dénombrés qui sont comptabilisés au prix

#### Question clé de l'audit

ii) les stocks évalués au prix de détail et ajustés au coût.

Nous avons considéré cette question comme une question clé de l'audit en raison de l'ampleur des soldes de stocks, du nombre de magasins dans lesquels les stocks de détail sont détenus, du volume de transactions entre le dernier dénombrement des stocks et la date de clôture, ainsi que des estimations et des jugements importants nécessaires de la part de la direction, de même que des travaux d'audit nécessaires pour tester les soldes de clôture.

#### Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- de détail, retracer les données sous-jacentes à la date du dénombrement des stocks par rapport aux prix de vente récents.
- Évaluer, sur la base d'échantillons, le caractère raisonnable des marges bénéficiaires appliquées aux stocks de détail pour ajuster les stocks évalués au prix de détail au coût, en comparant les taux de marge bénéficiaire appliqués avec les marges bénéficiaires historiques.
  - Pour les dénombremens des stocks de détail par sondage indépendants, tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans le tableau de suivi à partir du dernier dénombrement des stocks jusqu'à la date de clôture et recalculer l'exactitude mathématique de ces données.
  - Tester la façon dont la direction a estimé les freintes et évaluer le caractère raisonnable des freintes appliquées aux stocks à la date de clôture.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Adam Boutros.

**/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés

Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 19 juin 2024

**Empire Company Limited**  
**États consolidés de la situation financière**  
**Aux**  
**(en millions de dollars canadiens)**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>ACTIF</b>		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	259,6 \$	221,3 \$
Créances	677,8	683,4
Stocks (note 4)	1 771,7	1 743,3
Charges payées d'avance	162,3	131,0
Contrats de location et autres créances (note 5)	115,2	85,2
Actif d'impôt exigible	69,7	90,8
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	<u>47,3</u>	-
	3 103,6	2 955,0
Contrats de location et autres créances (note 5)	600,9	587,0
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	688,1	701,9
Autres actifs	39,4	26,3
Immobilisations corporelles (note 8)	3 565,1	3 338,1
Actifs au titre des droits d'utilisation (note 9)	4 917,7	4 860,9
Immeubles de placement (note 10)	157,9	166,8
Immobilisations incorporelles (note 11)	1 348,4	1 375,6
Goodwill (note 12)	2 064,2	2 067,8
Actifs d'impôt différé (note 13)	<u>305,0</u>	404,3
	<u>16 790,3 \$</u>	<u>16 483,7 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
Passifs courants		
Fournisseurs et charges à payer	3 034,7 \$	3 028,6 \$
Passif d'impôt exigible	103,7	61,3
Provisions (note 14)	54,0	29,9
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 15)	113,5	101,0
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an (note 9)	585,4	563,7
Tranche des autres obligations échéant à moins d'un an (note 16)	-	73,0
	3 891,3	3 857,5
Provisions (note 14)	48,1	42,7
Dette à long terme (note 15)	981,9	911,3
Obligations locatives à long terme (note 9)	5 679,1	5 620,9
Autres passifs non courants (note 16)	295,4	279,2
Avantages sociaux futurs (note 17)	160,3	166,6
Passifs d'impôt différé (note 13)	<u>265,6</u>	268,8
	<u>11 321,7</u>	<u>11 147,0</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 18)	1 779,3	1 914,7
Surplus d'apport	56,2	50,1
Résultats non distribués	3 484,5	3 216,0
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>21,1</u>	19,6
	5 341,1	5 200,4
Participations ne donnant pas le contrôle	<u>127,5</u>	136,3
	<u>5 468,6</u>	<u>5 336,7</u>
	<u>16 790,3 \$</u>	<u>16 483,7 \$</u>

Se reporter aux notes annexes.

Au nom du conseil

(signé) « James Dickson »  
 Administrateur

(signé) « Michael Medline »  
 Administrateur

<b>Empire Company Limited</b> <b>États consolidés du résultat net</b> <b>Exercices de 52 semaines clos les</b> <b>(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Ventes	<b>30 732,6 \$</b>	30 478,1 \$
Autres produits (note 19)	<b>179,8</b>	60,8
Quote-part du résultat des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 7)	<b>51,1</b>	87,7
 Charges d'exploitation		
Coût des ventes	<b>22 662,2</b>	22 685,4
Frais de vente et charges administratives	<b>6 990,5</b>	6 708,8
 Bénéfice d'exploitation	<b>1 310,8</b>	1 232,4
 Charges financières, montant net (note 21)	<b>282,4</b>	267,0
 Bénéfice avant impôt sur le résultat	<b>1 028,4</b>	965,4
 Charge d'impôt sur le résultat (note 13)	<b>265,8</b>	237,7
 Bénéfice net	<b>762,6 \$</b>	<b>727,7 \$</b>
 Bénéfice de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>37,4 \$</b>	41,7 \$
Propriétaires de la Société	<b>725,2</b>	686,0
	<b>762,6 \$</b>	<b>727,7 \$</b>
 Résultat par action (note 22)		
De base	<b>2,92 \$</b>	2,65 \$
Après dilution	<b>2,92 \$</b>	2,64 \$
 Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions (note 22)		
De base	<b>248,0</b>	258,8
Après dilution	<b>248,4</b>	259,4

Se reporter aux notes annexes.

<b>Empire Company Limited</b> <b>États consolidés du résultat global</b> <b>Exercices de 52 semaines clos les</b> <b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Bénéfice net	<b>762,6 \$</b>	727,7 \$
Autres éléments du résultat global, montant net		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie (déduction faite de l'impôt – note 13)	<b>1,9</b>	4,1
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (déduction faite de l'impôt – note 13)	<b>(0,5)</b>	1,8
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger (déduction faite de l'impôt – note 13)	<b>0,1</b>	(0,3)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
(Pertes) gains actuariels sur les régimes à prestations définies (déduction faite de l'impôt – notes 13 et 17)	<b>(1,7)</b>	5,7
Total des autres éléments du résultat global, montant net	<b>(0,2)</b>	11,3
Résultat global	<b>762,4 \$</b>	<b>739,0 \$</b>
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	<b>37,4 \$</b>	41,7 \$
Propriétaires de la Société	<b>725,0</b>	<b>697,3</b>
	<b>762,4 \$</b>	<b>739,0 \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

Empire Company Limited États consolidés des variations des capitaux propres (en millions de dollars canadiens)	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global		Résultats non distribués	Attribuable aux propriétaires de la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Solde au 7 mai 2022</b>	2 026,1 \$	37,2 \$	14,0 \$	2 914,2 \$	4 991,5 \$	142,4 \$	5 133,9 \$	
Dividendes versés (note 18)	-	-	-	(170,2)	(170,2)	-	(170,2)	
Rémunération fondée sur des actions, montant net	0,4	12,9	-	-	13,3	-	13,3	
Rachat d'actions ordinaires (note 18)	(111,8)	-	-	(238,2)	(350,0)	-	(350,0)	
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	-	-	-	-	-	(36,4)	(36,4)	
Réévaluation des options de vente	-	-	-	18,5	18,5	(11,4)	7,1	
Transactions avec les propriétaires	(111,4)	12,9	-	(389,9)	(488,4)	(47,8)	(536,2)	
Bénéfice net	-	-	-	686,0	686,0	41,7	727,7	
Autres éléments du résultat global	-	-	5,6	5,7	11,3	-	11,3	
Résultat global de l'exercice	-	-	5,6	691,7	697,3	41,7	739,0	
<b>Solde au 6 mai 2023</b>	<b>1 914,7 \$</b>	<b>50,1 \$</b>	<b>19,6 \$</b>	<b>3 216,0 \$</b>	<b>5 200,4 \$</b>	<b>136,3 \$</b>	<b>5 336,7 \$</b>	
Dividendes versés (note 18)	-	-	-	(181,7)	(181,7)	-	(181,7)	
Rémunération fondée sur des actions, montant net	1,2	6,1	-	-	7,3	-	7,3	
Rachat d'actions ordinaires (note 18)	(136,0)	-	-	(264,1)	(400,1)	-	(400,1)	
Actions détenues en fiducie, montant net	(0,6)	-	-	-	(0,6)	-	(0,6)	
Transactions portant sur les capitaux propres avec des entités structurées	-	-	-	-	-	(37,2)	(37,2)	
Réévaluation/exercice des options de vente	-	-	-	(9,2)	(9,2)	(9,0)	(18,2)	
Transactions avec les propriétaires	(135,4)	6,1	-	(455,0)	(584,3)	(46,2)	(630,5)	
Bénéfice net	-	-	-	725,2	725,2	37,4	762,6	
Autres éléments du résultat global	-	-	1,5	(1,7)	(0,2)	-	(0,2)	
Résultat global de l'exercice	-	-	1,5	723,5	725,0	37,4	762,4	
<b>Solde au 4 mai 2024</b>	<b>1 779,3 \$</b>	<b>56,2 \$</b>	<b>21,1 \$</b>	<b>3 484,5 \$</b>	<b>5 341,1 \$</b>	<b>127,5 \$</b>	<b>5 468,6 \$</b>	

Se reporter aux notes annexes.

**Empire Company Limited**  
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**  
**Exercices de 52 semaines clos les**  
**(en millions de dollars canadiens)**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	762,6 \$	727,7 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	949,8	916,0
Charge d'impôt sur le résultat	265,8	237,7
Charges financières, montant net (note 21)	282,4	267,0
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	120,9	114,6
Profit net sur la sortie d'actifs nets (note 19)	(108,0)	(44,7)
Profit net sur les modifications et les résiliations de contrats de location (note 19)	(39,6)	-
Pertes de valeur d'actifs non financiers, montant net	0,3	6,2
Pertes de valeur d'actifs non courants	-	6,7
Dotation aux amortissements d'éléments différés	1,1	1,6
Quote-part du résultat d'autres entités, déduction faite des distributions reçues	19,3	(10,2)
Avantages sociaux futurs	(8,7)	(3,9)
Augmentation (diminution) des provisions à long terme	3,6	(2,9)
Rémunération fondée sur des actions	9,1	17,3
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 23)	(78,3)	(307,4)
Impôt sur le résultat payé, montant net	<u>(106,0)</u>	<u>(320,4)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>2 074,3</b>	<b>1 605,3</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Augmentation des placements en titres de capitaux propres (note 7)	(6,1)	(3,4)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(705,2)	(574,2)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(93,5)	(183,5)
Produit de la sortie d'actifs	145,7	48,9
Produit des modifications et des résiliations de contrats de location (note 29)	34,3	-
Contrats de location et autres créances, montant net	(48,0)	(34,8)
Autres actifs	(11,7)	(4,2)
Autres passifs	(2,1)	(2,5)
Acquisitions d'entreprises (note 24)	(19,2)	(18,7)
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	93,7	84,8
Intérêts reçus	<u>3,6</u>	<u>2,9</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(608,5)</b>	<b>(684,7)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émission de titres d'emprunt à long terme	96,9	87,1
Remboursements sur la dette à long terme	(99,4)	(590,2)
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net	85,5	337,9
Intérêts versés	(50,4)	(52,0)
Paiements au titre des obligations locatives (capital)	(527,5)	(507,6)
Paiements au titre des obligations locatives (intérêts)	(240,7)	(230,2)
Rachat d'actions ordinaires (note 18)	(400,1)	(350,0)
Dividendes versés	(181,7)	(170,2)
Participations ne donnant pas le contrôle (note 26)	<u>(110,1)</u>	<u>(36,4)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(1 427,5)</b>	<b>(1 511,6)</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	38,3	(591,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<b>221,3</b>	<b>812,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<b>259,6 \$</b>	<b>221,3 \$</b>

Se reporter aux notes annexes.

**1. Entité présentant l'information financière**

Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») est une société canadienne dont les principales activités touchent la vente au détail de produits alimentaires et les activités immobilières connexes. La Société est constituée au Canada et son siège social est situé au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 4 mai 2024 comprennent les comptes d'Empire, de toutes les filiales, y compris ceux de sa filiale entièrement détenue Sobeys Inc. (« Sobeys ») et de certaines entreprises considérées comme des entités structurées sur lesquelles la Société exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Les participations qui confèrent à la Société une influence notable et ses coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 4 mai 2024, la Société exerçait ses activités dans deux secteurs à présenter, soit la « Vente au détail de produits alimentaires » et les « Placements et autres activités », comme il est décrit à la note 27, « Information sectorielle ». Les activités de la Société dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires subissent l'incidence de facteurs saisonniers et dépendent aussi des périodes de fêtes. L'exercice de la Société se termine le premier samedi de mai.

**2. Mode de préparation****Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été établies par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 19 juin 2024.

**Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses**

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction effectue des estimations, pose des jugements et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes annexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et pour toute période future touchée.

La Société recourt à son jugement pour évaluer la pertinence de la consolidation des entités structurées, la pertinence de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le taux d'actualisation, le classement des instruments financiers, l'établissement des composantes détaillées des immobilisations corporelles, la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »), le repérage d'indices de dépréciation des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles et du goodwill, la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, l'évaluation des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives et des remises de fournisseurs et la comptabilisation des provisions ainsi que les options d'achat et de vente visant les participations ne donnant pas le contrôle.

Les estimations, les jugements et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés plus loin. Les estimations sont fondées sur les meilleures connaissances que la direction possède des événements actuels et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**a) Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation estimée. Des estimations et jugements importants sont nécessaires pour déterminer : i) l'estimation des provisions liées aux stocks en raison de détériorations et de freintes qui se seraient produites entre le dernier dénombrement des stocks et les dates de clôture; et ii) les stocks évalués au prix de détail et leur rajustement au coût.

**b) Dépréciation des actifs non financiers**

La direction a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue la dépréciation des actifs non financiers tels que les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, le goodwill, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs au titre des droits d'utilisation et les immeubles de placement. La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés sur la croissance future des bénéfices découlant d'événements ou de circonstances futurs. L'incertitude relative aux estimations provient des hypothèses concernant les résultats d'exploitation futurs et le taux d'actualisation à appliquer. Les résultats réels pourraient différer des estimations, ce qui pourrait se traduire par des ajustements importants des actifs non financiers de la Société au cours de périodes ultérieures. Les pertes de valeur et les reprises sont présentées dans les états financiers consolidés dans les notes 8, 9, 10, 11 et 12.

**c) Contrats de location**

Des estimations et des jugements sont formulés lors de l'évaluation des obligations locatives et des actifs au titre des droits d'utilisation. Les hypothèses clés concernent notamment la détermination des taux d'actualisation et les attentes quant à la durée du contrat de location. Les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives sont présentés en détail à la note 9.

**d) Impôt sur le résultat**

La direction formule des hypothèses lorsqu'elle évalue la date et la reprise des différences temporaires et estime les produits futurs de la Société afin de déterminer l'impôt sur le résultat exigible et différé qu'elle doit comptabiliser. Des jugements sont également posés par la direction lors de l'interprétation des règles fiscales dans les pays où la Société exerce ses activités. La note 13 apporte des précisions sur la charge d'impôt sur le résultat exigible et différé, ainsi que sur les actifs et les passifs d'impôt différé.

**e) Provisions**

Des estimations et des hypothèses sont utilisées pour calculer les provisions lorsque la Société estime les flux de trésorerie futurs attendus relativement à l'obligation et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié.

**f) Remises de fournisseurs**

La Société a conclu des contrats d'approvisionnement comportant diverses modalités relatives à l'achat de biens destinés à la revente, dont certains prévoient des remises liées au volume, des remises sur achat, des remises d'exclusivité et d'autres remises et allocations. Des estimations et des jugements sont nécessaires lorsque l'obtention de remises est conditionnelle à ce que la Société respecte des conditions de performance précises liées à l'achat de produits et détermine si ces conditions ont été respectées. Ces estimations comprennent des estimations concernant l'atteinte d'objectifs en matière de volume convenus.

**g) Avantages sociaux futurs**

La comptabilisation des coûts des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi nécessite le recours à plusieurs hypothèses. Les obligations au titre des régimes de retraite sont fondées sur les conditions actuelles du marché de même que sur des données actuarielles telles que l'évolution des coûts médicaux, les taux de mortalité et les futures augmentations de salaire. Une analyse de sensibilité et plus de détails sur les principales hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentés à la note 17.

**h) Acquisitions d'entreprises**

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, la Société a recours au jugement pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et elle utilise des estimations pour calculer et évaluer les ajustements nécessaires. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs d'une entreprise acquise, la direction utilise des estimations relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation. Les modifications apportées à l'évaluation après la comptabilisation initiale influeront sur l'évaluation du goodwill.

**i) Options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle**

La Société a recours au jugement et à des estimations pour évaluer les options d'achat et de vente de participations ne donnant pas le contrôle conclues dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Le calcul des multiples de capitalisation comporte plusieurs aspects, y compris l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.

**3. Résumé des méthodes comptables significatives**

Les méthodes comptables significatives présentées ci-après ont été appliquées de la même manière aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de toutes les périodes présentées.

**a) Méthode de consolidation**

Les états financiers de la Société comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales jusqu'à la date de clôture de l'information financière. Les filiales, y compris les entités structurées, sont toutes les entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements d'une entité. La Société réévalue le contrôle sur une base régulière. Toutes les filiales ont une date de clôture tombant dans les six semaines suivant la date de clôture de la Société. Au besoin, des ajustements ont été apportés afin de tenir compte des transactions effectuées entre la date de clôture de la Société et celles de ses filiales.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la Société qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la Société, la Société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la Société ont été établies selon des clauses qui imposent certaines limites au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la Société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intragroupe sont éliminés au moment de l'établissement des états financiers consolidés.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, ou jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, selon le cas.

Une participation ne donnant pas le contrôle représente la quote-part du résultat ainsi que des actifs nets d'une filiale donnée qui n'est pas détenue par la Société. Si les pertes d'une filiale applicables à une participation ne donnant pas le contrôle excèdent la participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de la filiale, l'excédent est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle, sauf dans la mesure où la participation majoritaire a une obligation exécutoire et est en mesure de couvrir les pertes (à l'exception des cas décrits à la note 3)).

**b) Acquisitions d'entreprises**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La méthode de l'acquisition comporte la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les passifs éventuels, qu'ils aient été ou non comptabilisés dans les états financiers avant l'acquisition. Les actifs et les passifs identifiables et les passifs éventuels de l'entreprise acquise qui réunissent les conditions de comptabilisation selon la norme internationale d'information financière (*International Financial Reporting Standard*, ou « IFRS ») IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des éléments suivants : i) les actifs ou les passifs d'impôt différé et les passifs ou les actifs liés aux accords relatifs aux avantages du personnel, comptabilisés et évalués selon les Normes comptables internationales (« IAS ») 12 *Impôts sur le résultat* et IAS 19 *Avantages du personnel* respectivement; ii) les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives découlant des contrats de location selon IFRS 16 *Contrats de location* aux termes desquels l'entreprise acquise est preneur; et iii) les actifs (ou un groupe d'actifs destiné à être cédé) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, évalués et comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente. Le goodwill découlant des acquisitions est comptabilisé comme un actif et représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date de l'acquisition. Tout excédent des actifs nets identifiables par rapport au coût d'acquisition est comptabilisé en résultat net immédiatement après l'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**c) Conversion des monnaies étrangères**

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les profits et les pertes cumulés découlant de la conversion sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours de change historique à la date de transaction. Les profits ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change moyen pour l'exercice.

**d) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements garantis échéant à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition, ainsi que les placements garantis très liquides qui sont rachetables à vue, en trésorerie, sans pénalité.

**e) Stocks**

Les stocks en entrepôt sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de détail sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi en fonction du coût moyen pondéré ou de la méthode du prix de détail. La méthode du prix de détail utilise le prix de vente prévu diminué d'une marge bénéficiaire normale, sur la base du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts directement imputables et il inclut le prix d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que les frais de transport. Le coût est diminué de la valeur des remises des fournisseurs. La Société estime la valeur nette de réalisation selon le montant auquel elle prévoit vendre les stocks, en tenant compte des fluctuations saisonnières du prix de vente au détail et en déduisant les coûts qu'elle estime devoir engager pour les vendre. Les stocks sont dépréciés jusqu'à leur valeur nette de réalisation lorsque la Société considère que leur coût n'est pas recouvrable en raison de l'obsolescence, de dommages ou de la baisse permanente du prix de vente. Lorsque les circonstances ayant préalablement incité la Société à déprécier les stocks en deçà de leur coût n'existent plus ou lorsqu'une hausse du prix de détail est manifeste, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Les coûts qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les frais d'entreposage et les frais généraux administratifs, sont expressément exclus du coût des stocks et sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**f) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net se compose de la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible non comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou les montants à verser à celle-ci relativement à la période écoulée et aux périodes antérieures, non encore réglés à la date de clôture de l'information financière. L'impôt exigible est l'impôt qui devrait être à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Il reflète les ajustements pour tenir compte de l'impôt qui devrait être payé ou recouvré au titre des périodes antérieures. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions selon le montant le plus probable du passif ou du recouvrement. L'impôt exigible est calculé selon les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation.

La Société comptabilise l'impôt différé selon la méthode axée sur le bilan sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ou lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, sauf si la transaction connexe est une acquisition d'entreprise ou touche le bénéfice imposable ou comptable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt quasi adoptés qui s'appliqueront lorsque les montants devraient être réglés. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il pourra être imputé au bénéfice imposable futur. L'évaluation de la probabilité de bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé peuvent être utilisés est fondée sur les dernières prévisions budgétaires approuvées de la Société, qui sont rajustées pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et des limites précises établies pour l'utilisation de toute perte ou de tout crédit d'impôt inutilisé. Si des prévisions positives relatives au bénéfice imposable indiquent l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, en particulier s'il peut être utilisé indéfiniment, cet actif d'impôt différé est habituellement comptabilisé en entier. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, assujettis à certaines limites juridiques ou économiques ou à des incertitudes, est évaluée individuellement par la direction selon des faits et des cas précis.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la Société a un droit et l'intention de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même administration fiscale. Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisées comme composantes des produits et des charges dans le résultat net, sauf lorsqu'elles se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (par exemple, les profits et pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie), ou directement dans les capitaux propres.

**g) Actifs détenus en vue de la vente**

Les immobilisations corporelles détenues afin d'être vendues sont reclassées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière lorsque la vente devient hautement probable. On prévoit vendre ces actifs dans les 12 mois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

**h) Participations dans des entreprises associées**

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas et qui n'est pas une participation dans une coentreprise. Le contrôle est réévalué sur une base continue. Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations acquises dans les entreprises associées sont également assujetties à la méthode de l'acquisition, comme il a été expliqué précédemment. Cependant, tout goodwill ou ajustement de la juste valeur attribuable à la quote-part de la Société dans les entreprises associées est inclus dans le montant comptabilisé comme participations dans les entreprises associées.

Toute modification ultérieure de la quote-part de la Société des capitaux propres de l'entreprise associée est comptabilisée dans la valeur comptable de la participation. Les variations découlant des résultats générés par l'entreprise associée sont présentées dans la quote-part du résultat tiré des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les états consolidés du résultat net de la Société. Ces variations comprennent l'amortissement ou la dépréciation ultérieurs des ajustements de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les variations découlant du résultat de l'entreprise associée ou des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres de l'entreprise associée sont comptabilisées dans le résultat net ou les capitaux propres de la Société, le cas échéant. Toutefois, si la quote-part de la Société des pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, y compris ses créances non garanties, la Société ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté une obligation légale ou implicite ou si elle a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, la Société ne recommence à comptabiliser sa quote-part de ces bénéfices qu'après avoir dépassé sa quote-part cumulée des pertes non comptabilisées.

Les profits latents et les pertes latentes sur des transactions réalisées entre la Société et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans celles-ci. Lorsque les pertes latentes sont éliminées, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société.

À la date de clôture, la Société évalue s'il existe des indicateurs de dépréciation pour ses participations dans les entreprises associées. Pour les participations dans les entités ouvertes, la valeur comptable est comparée à la valeur de marché actuelle de la participation en fonction de son cours à la date de clôture. Pour les participations dans les entités fermées, la valeur d'utilité est déterminée en estimant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés de la Société qui devraient être générés par l'entité émettrice. En cas de dépréciation, la valeur comptable de la participation de la Société est réduite à sa valeur recouvrable estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Lors du processus d'évaluation des flux de trésorerie futurs, la direction formule des hypothèses sur la croissance future des profits. Ces hypothèses portent sur des situations et des événements futurs. Les résultats réels peuvent varier et entraîner des ajustements importants aux participations de la Société dans des entreprises associées au cours des exercices ultérieurs.

La date de clôture d'exercice est le 31 décembre pour toutes les entreprises associées déterminées par la Société. Aux fins des états financiers consolidés de fin d'exercice de la Société, les résultats des entreprises associées sont pris en compte en fonction des états financiers établis au 31 mars, et toute variation survenue entre le 31 mars et la clôture de l'exercice de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les résultats est prise en considération.

**i) Participations dans des coentreprises**

Les participations dans des coentreprises sont des partenariats aux termes desquels la Société et les autres parties à l'entente exercent un contrôle conjoint sur l'actif net du partenariat et ont par conséquent des droits à l'égard de cet actif net. Les participations dans des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ultérieurement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

**j) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de créance qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale sont classés et évalués à la JVAERG si les conditions suivantes sont réunies : i) ils sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et ii) les modalités contractuelles de ces actifs donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés et évalués à la JVRN. Les actifs financiers qui ne sont classés ni au coût amorti ni à la JVAERG sont classés et évalués à la JVRN. Le classement et l'évaluation des autres passifs financiers sont effectués selon les catégories suivantes : coût amorti et JVRN.

En général, les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

<b>Actif/passif</b>	<b>Classement et évaluation</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Contrats de location et autres créances	Coût amorti
Actifs et passifs financiers dérivés	JVRN
Autres actifs non dérivés	JVRN
Fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Autres passifs non courants (à l'exception de ce qui suit)	Coût amorti

Sobeys a conclu, avec les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales, des options d'achat et de vente qui donnent à la Société la possibilité d'acquérir la participation de ces derniers à compter de la date d'exercice sous réserve de certaines conditions. Par conséquent, la Société comptabilise un passif financier dans les autres passifs non courants à la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente applicable. Des ajustements de réévaluation sont comptabilisés dans les résultats non distribués. À la clôture de chaque période, les participations ne donnant pas le contrôle de ces filiales, y compris la quote-part du bénéfice attribuable à ces participations ne donnant pas le contrôle, est décomptabilisée et portée en diminution du passif au titre de la participation ne donnant pas le contrôle connexe immédiatement avant la réévaluation de fin de période.

La dépréciation des actifs financiers est fondée sur les pertes de crédit attendues (les « PCA »). La Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes sur les créances clients en se fondant sur les PCA pour la durée de vie des actifs évalués au coût amorti. La comptabilisation des corrections de valeur pour pertes se fait selon les PCA pour les 12 mois à venir pour les contrats de location et autres créances dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit des contrats de location et autres créances a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les corrections de valeur pour pertes selon les PCA pour la durée de vie. La Société tient compte des événements passés, de la situation actuelle et des prévisions raisonnables et justifiables touchant la recouvrabilité pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, ou pour évaluer les PCA pour la durée de vie.

**k) Couvertures**

La Société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer l'exposition aux fluctuations des cours du change et des prix de l'énergie. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée dans le résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture des flux de trésorerie arrive à échéance ou est cédé ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global à l'égard de la couverture, est reporté jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister parce qu'il arrive à échéance ou qu'il est vendu ou lorsqu'il est probable qu'une transaction prévue ne se réalisera pas, le profit cumulé ou la perte cumulée, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, est immédiatement reclassé dans le résultat net.

Les dérivés financiers affectés à une relation de couverture des flux de trésorerie sont classés dans les états consolidés de la situation financière comme un autre élément de l'actif ou du passif non courant, selon le cas, en fonction de la détermination de leur juste valeur.

Voici les principaux instruments dérivés :

- i) Les contrats de change à terme et les swaps de devises dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des taux de change en lien avec l'achat de biens ou avec des dépenses libellées en monnaies étrangères. Certains contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- ii) Les contrats à terme sur l'électricité dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché de l'électricité. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.
- iii) Les contrats à terme sur le gaz naturel dont l'objectif principal est de limiter l'exposition aux fluctuations des cours du marché du gaz naturel. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture soit comptabilisée dans les résultats des périodes comptables futures.

**I) Immobilisations corporelles**

Les terrains occupés par le propriétaire, les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Lorsque des éléments importants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme composantes distinctes. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire à partir du moment où l'actif est disponible ou quand les actifs en cours de construction peuvent être utilisés sur les durées d'utilité estimées des actifs comme suit :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel	3 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou de 7 à 20 ans, selon la moins élevée des deux

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les estimations importantes de la valeur résiduelle et les estimations de la durée d'utilité sont passées en revue et actualisées, au besoin ou au moins une fois l'an.

Les profits ou les pertes découlant de la sortie d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre les produits de la sortie et la valeur comptable des actifs et sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits ou pertes. Si la cession est faite auprès d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de la Société, une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation.

**m) Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus en vue de retirer des revenus locatifs ou en vue de générer une appréciation du capital, ou les deux à la fois, plutôt que de cibler principalement les activités d'exploitation de la Société. Les immeubles de placement sont comptabilisés selon le modèle du coût. Les modes d'amortissement des immeubles de placement correspondent à ceux visant les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes découlant de la vente d'immeubles de placement sont immédiatement comptabilisés en résultat net, sauf si la vente est faite auprès d'une participation, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, auquel cas une partie du profit ou de la perte est différée et réduit la valeur comptable de la participation de la Société. Les revenus locatifs et les charges d'exploitation liés aux immeubles de placement sont présentés dans les autres produits et les frais de vente et charges administratives respectivement, dans les états consolidés du résultat net.

**n) Contrats de location**

**i) La Société en tant que preneur**

La Société comptabilise des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début. La date de début correspond à la date à laquelle le bailleur met l'actif à la disposition de la Société. Les paiements de loyer au titre de contrats de location à court terme ou les paiements variables qui ne relèvent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives.

Les obligations locatives reflètent la valeur actualisée des paiements de loyer fixes et des paiements de loyer variables qui sont fondés sur un indice ou un taux, ou qui sont soumis aux tarifs de renouvellement à la juste valeur de marché que le preneur s'attend à payer sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location reflète la période au cours de laquelle il est raisonnablement certain que des paiements de loyer seront effectués, y compris les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. S'il y a lieu, les obligations locatives comprendront le prix d'exercice de l'option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option, les pénalités relatives à la résiliation si la durée du contrat de location comprend aussi l'option de résiliation et les montants qui doivent être payés au titre de la garantie de valeur résiduelle. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque le contrat de location est modifié. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur à la date de passation du contrat ou à la date de la modification, le cas échéant. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, majorée des coûts directs initiaux, des paiements de loyer versés à la date de début ou avant, et diminuée des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et des réévaluations des obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif d'après les taux mentionnés à la note 3 l) ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

**ii) La Société en tant que bailleur**

Un contrat de location est classé comme contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location simple. En ce qui a trait aux contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, la Société évalue le classement par rapport aux actifs au titre des droits d'utilisation issus du contrat de location principal.

Dans le cas des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre des droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement, et les produits d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les charges financières, montant net, dans les états consolidés du résultat net.

Les revenus locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location connexe.

**iii) Opérations de cession-bail**

Une opération de cession-bail est une transaction de vente d'un actif pour le reprendre à bail. Une opération de cession-bail est comptabilisée en tant que vente lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur. La Société évaluera les actifs au titre des droits d'utilisation découlant de la reprise à bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure de l'actif dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout profit ou toute perte sur une opération de cession-bail résultant du transfert de droits à l'actif à l'acheteur-bailleur est comptabilisé immédiatement.

**o) Immobilisations incorporelles**

L'acquisition d'une nouvelle entreprise, de magasins affiliés existants, de logiciels (y compris ceux qui sont développés en interne par la Société ou dont les coûts de personnalisation sont liés à des accords d'infonuagique) et de dossiers d'ordonnances de pharmacie génère des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon le modèle du coût suivant lequel les coûts inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimative, car la durée d'utilité de ces actifs est considérée comme déterminée. Les durées d'utilité sont révisées annuellement et les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation. Les durées d'utilité suivantes s'appliquent :

Contrats d'achat différés	5 à 10 ans
Ententes et droits de franchise	10 ans
Baux	5 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	15 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Autres	5 à 10 ans

L'amortissement est inclus dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les dépenses engagées par la Société liées aux immobilisations incorporelles qui ne respectent pas les critères de comptabilisation à l'actif sont passées en charges au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques de commerce, les programmes de fidélisation et les produits de marque maison, dont la plupart ont une durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, moins le cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment en cas d'indication de dépréciation des immobilisations incorporelles.

**p) Goodwill**

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes sous-jacentes acquises à la date d'acquisition.

**q) Dépréciation d'actifs non financiers**

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins tous les ans. La Société évalue alors la valeur recouvrable de chaque UGT ou de groupe d'UGT auquel se rapportent le goodwill ou les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises.

Les immobilisations corporelles non courantes et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises chaque période de présentation de l'information financière à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Lorsque l'immobilisation ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes des autres immobilisations, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT ou des UGT dont elle fait partie. La Société a déterminé qu'une UGT correspond essentiellement à un magasin individuel ou à un centre de traitement des commandes. Les immobilisations de la Société comme les sièges sociaux et les centres de distribution ne génèrent pas individuellement d'entrées de trésorerie et, par conséquent, elles sont regroupées aux fins du test de dépréciation avec les magasins qu'elles desservent. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une UGT) est estimée être inférieure à sa valeur comptable, celle-ci (ou celle de l'UGT) est ramenée à la valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur fait ultérieurement l'objet d'une reprise, autre que celle qui concerne le goodwill, la valeur comptable de l'immobilisation (ou de l'UGT) est augmentée pour atteindre l'estimation révisée, mais est limitée à la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

**r) Programmes de fidélisation de la clientèle**

Sobeys utilise le programme de fidélisation Scène+ dans toutes les régions géographiques pour les enseignes applicables. Les clients de Sobeys obtiennent des points Scène+ en fonction de leurs achats en magasin et en ligne. La Société paie des frais par point selon les modalités de l'accord de coentreprise avec Scène+. Le programme de récompenses de Longo's permet aux membres de gagner des points sur leurs achats dans les magasins Longo's. Les membres peuvent échanger ces points contre de l'argent pour de futurs achats d'épicerie ou pour l'achat de produits ou de services. Le coût des points est porté en déduction des produits des activités ordinaires. Le programme de fidélisation AIR MILES<sup>MD</sup> a pris fin en date du 23 mars 2023. La Société payait des frais par point conformément aux modalités de l'accord avec AIR MILES<sup>MD</sup>.

**s) Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur, qu'il est probable que la Société sera tenue de transférer des avantages économiques afin de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions sont actualisées selon le taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de ce passif, s'ils sont importants. Lorsque l'actualisation est utilisée, le montant net de l'augmentation de la provision en raison du passage du temps (« désactualisation ») est comptabilisé dans les charges financières dans les états consolidés du résultat net.

**t) Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt se composent principalement des intérêts sur les emprunts de la Société. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif à titre de composante du coût de l'actif connexe. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières.

**u) Produits différés**

Les produits différés comprennent les ententes d'achat à long terme passées avec des fournisseurs. Les produits différés sont inclus dans les autres passifs non courants et sont amortis dans le résultat net de façon linéaire sur la durée des ententes connexes.

**v) Avantages du personnel**

**i) Avantages à court terme**

Les avantages à court terme comprennent les salaires, la rémunération, les absences rémunérées, les sommes à payer au titre de l'intéressement et des primes qui devraient être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés comme frais de vente et charges administratives au moment de la prestation du service connexe.

**ii) Avantages postérieurs à l'emploi**

Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations définies de la Société est passé en charges au moment où les salariés actifs sont rémunérés. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages est comptabilisé en fonction d'évaluations actuarielles, déterminées au moyen de la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction relativement aux augmentations de salaire et à l'âge du départ à la retraite.

Le passif comptabilisé aux états consolidés de la situation financière au titre des régimes à prestations définies constitue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture moins la juste valeur de marché des actifs du régime. La valeur des actifs des régimes de prestations est fondée sur la valeur de marché actuelle. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est évaluée à l'aide des taux d'intérêt courants du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés notées AA dont les durées jusqu'à l'échéance correspondent, en moyenne, à celles de l'obligation.

Les réévaluations, comprenant les gains et pertes actuariels et le rendement sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les états consolidés de la situation financière, une charge correspondante étant comptabilisée dans les résultats non distribués par le biais des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles se sont produites. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours des périodes ultérieures.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net à la première des dates suivantes : la date de la modification ou de la réduction du régime ou la date à laquelle la Société comptabilise des coûts liés à la restructuration.

Le coût des services au titre des prestations définies, qui comprend le coût des services rendus, le coût des services passés, le profit ou la perte sur la réduction et les règlements non courants, est inscrit dans les frais de vente et charges administratives. Le montant net des charges d'intérêts sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est compris dans le montant net des charges financières.

**iii) Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : lorsque la Société comptabilise les coûts liés à la restructuration ou lorsqu'elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

**w) Comptabilisation des produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées et acceptées. Ils sont calculés selon la contrepartie prévue, déduction faite des escomptes et des remises. Ils comprennent les produits provenant des clients par l'entremise des magasins exploités par la Société, des entités structurées consolidées et des centres de traitement des commandes ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des entités structurées, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits reçus de magasins affiliés autres que des entités structurées, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La Société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux types d'accords : i) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises expédiées sont comptabilisées comme des produits lorsque la marchandise est expédiée et ii) des redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont comptabilisées comme produits sur facturation.

**x) Remises de fournisseurs**

La Société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises liées au volume, des escomptes sur achats, des coûts de présentation et d'autres escomptes et remises. La Société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes. Certaines remises de fournisseurs sont conditionnelles à ce que la Société atteigne des volumes d'achat minimaux. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimaux seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

**y) Produits financiers et produits de dividendes**

Les produits financiers et les charges financières sont comptabilisés au fur et à mesure selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

**z) Résultat par action**

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat disponible pour les détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action après dilution est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») des salariés. Lorsqu'une perte est constatée, le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul de la perte par action de base et après dilution est le même, puisque l'effet de toutes les actions ordinaires potentielles serait antidilutif.

**aa) Rémunération fondée sur des actions**

La Société offre à certains de ses salariés des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres et en trésorerie.

Tous les biens et services reçus en échange de l'attribution de tout paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur. Lorsque les salariés sont récompensés au moyen de paiements fondés sur des actions, les justes valeurs des services des salariés sont déterminées indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les régimes prévoyant un règlement en trésorerie sont réévalués chaque date de clôture (note 28).

**ab) Capital-actions**

Toutes les actions sont comptabilisées à titre de capitaux propres. Lorsque le capital est racheté, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement imputables, déduction faite des incidences fiscales, est comptabilisé comme une déduction dans les capitaux propres.

**ac) Modifications de normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2024**

*Modifications d'IAS 12 Impôts sur le résultat (« IAS 12 »)*

En mai 2021, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de portée limitée d'IAS 12. Les modifications exigent que des actifs et des passifs d'impôt différé soient comptabilisés pour les transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et imposables d'un même montant à la comptabilisation initiale. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

**Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers (« IAS 1 »)**

En février 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 1. Les modifications exigent que les entités fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que les principales méthodes comptables et précisent la façon de déterminer si les informations sur les méthodes comptables sont significatives. Ces modifications sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

**ad) Normes, modifications et interprétations publiées, mais non encore adoptées**

**IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1. IFRS 18 présente de nouvelles exigences visant l'amélioration de la présentation de l'information sur la performance financière et à fournir aux investisseurs une meilleure base pour analyser et comparer les sociétés. Plus précisément, cette norme instaure les nouveautés suivantes :

- Trois catégories définies de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et obligation pour les sociétés de fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris le résultat d'exploitation;
- Une transparence accrue des mesures de performance définies par la direction, obligeant les sociétés à fournir des explications sur les mesures propres à la société qui sont liées à l'état du résultat;
- Des indications améliorées sur la façon dont les sociétés regroupent l'information dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si l'information est incluse dans les états financiers ou dans les notes.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de cette nouvelle norme.

**Modifications d'IAS 1 Présentation des états financiers**

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives* (modifications d'IAS 1) afin de préciser que les clauses restrictives devant être respectées après la date de clôture par une entité ayant le droit de différer le règlement d'un passif n'avaient pas d'incidence sur le classement de ce passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Ces modifications de portée limitée visent à améliorer les informations supplémentaires que les entités doivent fournir à l'égard des clauses restrictives. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

En janvier 2020, l'IASB a publié *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications d'IAS 1). Ces modifications de portée limitée touchent uniquement la présentation des passifs à l'état de la situation financière, et non le montant ou le moment de la comptabilisation. Plus précisément, elles apportent les éclaircissements suivants :

- La probabilité qu'une entité exerce son droit de différer le règlement d'un passif n'a pas d'incidence sur le classement du passif;
- On entend par « règlement » le transfert à l'autre partie de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

**Modifications d'IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)**

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 16. Ces modifications apportent des éclaircissements sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement la charge locative découlant d'une transaction de cession-bail, précisant que ce dernier doit déterminer les « paiements de loyer » et les « paiements de loyer révisés » de façon à ne comptabiliser aucun profit ni perte se rapportant au droit d'utilisation conservé. Ces modifications s'appliquent uniquement aux transactions de cession-bail pour lesquelles les paiements de loyer comprennent des paiements de loyer variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'adoption anticipée étant autorisée. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****4. Stocks**

Le coût des stocks comptabilisé dans les charges au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024 s'est élevé à 22 662,2 \$ (22 685,4 \$ en 2023). Pour l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a comptabilisé une charge de 2,5 \$ (4,7 \$ en 2023) correspondant à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation, soit en deçà du coût, pour les stocks disponibles.

**5. Contrats de location et autres créances**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Créances au titre des contrats de location	563,5 \$	567,6 \$
Billets à recevoir et autres	99,8	59,0
Prêts	52,8	45,6
	<b>716,1</b>	<b>672,2</b>
Moins le montant échéant à moins d'un an	115,2	85,2
	<b>600,9 \$</b>	<b>587,0 \$</b>

Toutes les créances au titre des contrats de location à recevoir des franchisés et des marchands affiliés sont garanties par le contrat de location principal.

Les prêts représentent le financement à long terme accordé à certains détaillants affiliés. Ces prêts sont principalement garantis par les stocks, les agencements et le matériel; ils portent intérêt à différents taux et sont assortis de modalités de remboursement allant jusqu'à dix ans. La valeur comptable des prêts se rapproche de la juste valeur selon les taux d'intérêt variables appliqués sur les prêts.

Au 4 mai 2024, les billets à recevoir et autres comprenaient une somme de 59,9 \$ (29,8 \$ en 2023) à recevoir de tiers relativement à la vente d'immeubles et aux remises.

**6. Actifs détenus en vue de la vente**

Les actifs détenus en vue de la vente consistaient en des terrains, des bâtiments et du matériel que la Société prévoyait vendre au cours des 12 prochains mois. Ces actifs étaient auparavant utilisés par la Société dans le cadre de ses activités de vente au détail de produits alimentaires.

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Solde d'ouverture	- \$	- \$
Virements et ajustements	48,4	3,0
Sorties et réductions de valeur	(1,1)	(3,0)
Solde de clôture	<b>47,3 \$</b>	<b>- \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a vendu deux immeubles à des tiers. Le produit total de ces transactions s'est chiffré à 2,3 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 1,2 \$.

Au cours de l'exercice clos le 6 mai 2023, la Société a vendu un immeuble à un tiers. Le produit total de cette transaction s'est chiffré à 39,4 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 36,4 \$.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**7. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence**

	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b>		
Fonds de placement immobilier Crombie (« FPI Crombie »)	618,2 \$	627,3 \$
Partenariats immobiliers	62,7	70,4
Coentreprises	7,2	4,2
Total	<b>688,1 \$</b>	<b>701,9 \$</b>

La juste valeur de la participation dans le FPI Crombie, fondée sur le prix coté affiché à la Bourse de Toronto (la « TSX »), se présente comme suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
FPI Crombie	<b>968,4 \$</b>	<b>1 133,1 \$</b>

Les partenariats immobiliers et les coentreprises ne sont pas inscrits en bourse; par conséquent, il n'existe pas de cours publiés.

La Société détient 74 571 305 parts de société en commandite de catégorie B et parts spéciales comportant droit de vote rattachées du FPI Crombie (73 392 022 parts en 2023), ainsi que 909 090 parts du FPI (909 090 en 2023), ce qui représente une participation financière comportant un droit de vote de 41,5 % (41,5 % en 2023) dans le FPI Crombie.

Le FPI Crombie offre un régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société participe au RRD.

La valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie se détaille comme suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Solde à l'ouverture	627,3 \$	599,9 \$
Quote-part du résultat	42,5	71,3
Quote-part du résultat global	(0,7)	2,5
Distributions, après RRD	(50,9)	(51,1)
Report des profits tirés de la vente d'immeubles	-	(0,1)
Reprise du profit différé sur la vente d'immeubles à une partie non liée	1,0	6,1
Perte de dilution	(1,0)	(1,3)
Solde à la clôture	<b>618,2 \$</b>	<b>627,3 \$</b>

La valeur comptable de la participation de la Société dans des partenariats immobiliers se détaille comme suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Solde à l'ouverture	70,4 \$	78,7 \$
Quote-part du résultat	12,8	16,4
Distributions	(20,7)	(24,3)
Écart de conversion	0,2	(0,4)
Solde à la clôture	<b>62,7 \$</b>	<b>70,4 \$</b>

Les produits, les charges, les actifs et les passifs du FPI Crombie aux 31 mars 2024 et 2023 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates ainsi qu'un rapprochement de la valeur comptable de la participation de la Société dans le FPI Crombie et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FPI Crombie sont présentés ci-après :

	31 mars 2024	31 mars 2023
Produits	452,0 \$	422,2 \$
Bénéfice d'exploitation attribuable aux porteurs de parts	98,4	165,0
Distributions aux porteurs de parts	(160,6)	(158,4)
Autres éléments du résultat global	(2,0)	6,1
Résultat global	<b>(61,4) \$</b>	<b>18,2 \$</b>

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
<b>Actifs</b>		
Courants	62,0 \$	51,2 \$
Non courants	4 078,5	4 034,6
Total	<b>4 140,5 \$</b>	<b>4 085,8 \$</b>
<b>Passifs</b>		
Courants	420,9 \$	443,2 \$
Non courants	1 899,2	1 798,9
Total	<b>2 320,1 \$</b>	<b>2 242,1 \$</b>
	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
<b>Actif net des porteurs de parts</b>		
Parts du FPI	1 079,0 \$	1 093,0 \$
Parts de société en commandite de catégorie B	741,4	750,7
	<b>1 820,4</b>	<b>1 843,7</b>
Moins : total des parts du FPI en circulation au 31 mars	<b>(1 079,0)</b>	(1 093,0)
Cumul des variations depuis l'acquisition du FPI Crombie		
Frais d'émission liés aux parts de société en commandite de catégorie B	12,8	12,8
Profits reportés (après la réintégration de l'amortissement et les variations temporelles)	(157,5)	(157,8)
Profits de dilution	38,7	38,6
Sortie d'une part des autres éléments du résultat global à la suite de la dilution de la participation dans le FPI Crombie	0,9	0,7
Réorganisation fiscale du FPI Crombie – ajustement de l'impôt différé	(31,7)	(31,7)
Valeur comptable attribuable à la participation dans les parts de société en commandite de catégorie B	<b>604,6</b>	613,3
Parts du FPI détenues par Empire	13,8	13,8
Quote-part du résultat cumulé sur les parts du FPI	9,2	8,7
Distributions cumulées sur les parts du FPI	(9,4)	(8,5)
Valeur comptable de la participation d'Empire dans le FPI Crombie	<b>618,2 \$</b>	<b>627,3 \$</b>

La Société possède des participations de 37,1 % à 49,0 % dans divers partenariats immobiliers engagés dans des activités de développement résidentiel en Ontario, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs des partenariats immobiliers aux 31 mars 2024 et 2023 et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates sont présentés ci-après :

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Produits	93,3 \$	104,7 \$
Charges	64,6	65,5
Bénéfice net	<b>28,7 \$</b>	<b>39,2 \$</b>
	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 mars 2023</b>
Actifs courants	210,3 \$	219,4 \$
Passifs courants	75,8	66,5
Actifs nets	<b>134,5 \$</b>	<b>152,9 \$</b>
Valeur comptable de la participation	<b>62,7 \$</b>	<b>70,4 \$</b>

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**8. Immobilisations corporelles**

<b>4 mai 2024</b>	<b>Terrains</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Matériel</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Actifs en cours de construction</b>		<b>Total</b>
<b>Cout</b>							
Solde d'ouverture	372,3 \$	1 212,1 \$	2 813,4 \$	1 170,4 \$	545,7 \$	6 113,9 \$	
Entrées	113,5	5,0	145,7	42,8	492,5	799,5	
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	-	-	3,5	3,8	-	7,3	
Virements et ajustements	(48,6)	83,1	248,7	102,2	(510,4)	(125,0)	
Sorties et réductions de valeur	(9,7)	(16,7)	(259,2)	(39,0)	-	(324,6)	
Solde de clôture	427,5 \$	1 283,5 \$	2 952,1 \$	1 280,2 \$	527,8 \$	6 471,1 \$	
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde d'ouverture	- \$	573,8 \$	1 627,4 \$	574,6 \$	- \$	2 775,8 \$	
Sorties et réductions de valeur	-	(12,6)	(250,1)	(35,1)	-	(297,8)	
Virements et ajustements	-	(4,8)	(6,7)	(4,2)	-	(15,7)	
Amortissement	-	56,3	296,7	90,4	-	443,4	
Pertes de valeur	-	-	0,2	0,1	-	0,3	
Solde de clôture	- \$	612,7 \$	1 667,5 \$	625,8 \$	- \$	2 906,0 \$	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>427,5 \$</b>	<b>670,8 \$</b>	<b>1 284,6 \$</b>	<b>654,4 \$</b>	<b>527,8 \$</b>	<b>3 565,1 \$</b>	
<b>6 mai 2023</b>	<b>Terrains</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Matériel</b>	<b>Améliorations locatives</b>	<b>Actifs en cours de construction</b>		<b>Total</b>
<b>Cout</b>							
Solde d'ouverture	372,6 \$	1 182,8 \$	2 787,1 \$	1 104,6 \$	360,4 \$	5 807,5 \$	
Entrées	19,8	6,4	123,0	34,3	599,9	783,4	
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	0,3	2,2	2,9	0,7	-	6,1	
Virements et ajustements	(3,8)	46,0	164,4	56,7	(414,2)	(150,9)	
Sorties et réductions de valeur	(16,6)	(25,3)	(264,0)	(25,9)	(0,4)	(332,2)	
Solde de clôture	372,3 \$	1 212,1 \$	2 813,4 \$	1 170,4 \$	545,7 \$	6 113,9 \$	
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>							
Solde d'ouverture	- \$	533,8 \$	1 602,8 \$	511,7 \$	- \$	2 648,3 \$	
Sorties et réductions de valeur	-	(14,3)	(260,4)	(25,0)	-	(299,7)	
Virements et ajustements	-	-	(11,4)	4,6	-	(6,8)	
Amortissement	-	54,3	288,6	84,9	-	427,8	
Pertes de valeur	-	-	10,2	0,3	-	10,5	
Reprises de pertes de valeur	-	-	(2,4)	(1,9)	-	(4,3)	
Solde de clôture	- \$	573,8 \$	1 627,4 \$	574,6 \$	- \$	2 775,8 \$	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>372,3 \$</b>	<b>638,3 \$</b>	<b>1 186,0 \$</b>	<b>595,8 \$</b>	<b>545,7 \$</b>	<b>3 338,1 \$</b>	

**Actifs en cours de construction**

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt de 1,8 \$ (1,6 \$ en 2023) pour des emprunts liés à des immobilisations corporelles en cours de construction. La Société a utilisé un taux de capitalisation de 5,5 % (5,2 % en 2023).

**Garantie**

Au 4 mai 2024, la valeur comptable nette des immeubles donnés en garantie dans le cadre des emprunts s'élevait à 36,6 \$ (39,3 \$ en 2023).

**Engagements au titre d'immobilisations corporelles**

Au 4 mai 2024, la Société avait pris des engagements de 48,4 \$ (101,8 \$ en 2023) relativement à la construction, à l'agrandissement ou à la rénovation d'immeubles.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**Dépréciation des immobilisations corporelles**

La Société évalue les indices de perte de valeur et de reprise de perte de valeur. Pour les UGT présentant des indices de perte de valeur, la Société a effectué un test de dépréciation des immobilisations corporelles et a établi les valeurs recouvrables selon les valeurs d'utilité fondées sur les projections de flux de trésorerie d'après ses prévisions internes les plus récentes. Lorsque la valeur recouvrable des UGT est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ayant subi une perte de valeur par le passé est supérieure à la valeur de ses actifs dépréciés, une reprise de perte de valeur est comptabilisée. Les principales hypothèses retenues pour calculer la valeur d'utilité comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations prévues des flux de trésorerie futurs. La direction a estimé les taux d'actualisation au moyen de taux avant impôt qui reflètent les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux UGT. Les prévisions couvrent un horizon de plus de trois ans en fonction d'un taux de croissance à long terme de 2,0 %. Les taux d'actualisation ont été calculés avant impôt et se situent entre 6,0 % et 7,0 %.

Des pertes de valeur de 0,3 \$ et des reprises de perte de valeur de néant ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (10,5 \$ et 4,3 \$, respectivement, en 2023).

Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur se rapportent toutes au secteur de la vente au détail de produits alimentaires.

**9. Contrats de location**Contrats de location-financement, en tant que preneur

La Société loue divers magasins de détail, centres de distribution, centres de traitement des commandes et bureaux ainsi que du matériel aux termes de contrats de location-financement non résiliables. Ces contrats sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction et d'une base d'établissement de loyers variables à payer.

Les variations des actifs au titre des droits d'utilisation s'établissent comme suit :

<b>4 mai 2024</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Solde d'ouverture	4 741,2 \$	119,7 \$	4 860,9 \$
Entrées	509,9	107,5	617,4
Virements et ajustements	(1,8)	(6,4)	(8,2)
Sorties	(47,7)	(0,2)	(47,9)
Amortissement	(471,1)	33,4	(504,5)
Solde de clôture	4 730,5 \$	187,2 \$	4 917,7 \$

<b>6 mai 2023</b>	<b>Immeubles</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Solde d'ouverture	4 891,6 \$	108,1 \$	4 999,7 \$
Entrées	349,9	42,9	392,8
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	6,4	-	6,4
Virements et ajustements	(2,8)	2,8	-
Sorties	(43,2)	(8,1)	(51,3)
Amortissement	(460,7)	(26,0)	(486,7)
Solde de clôture	4 741,2 \$	119,7 \$	4 860,9 \$

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a mené à terme des opérations de cession-bail, ce qui a donné lieu à un ajustement des actifs au titre des droits d'utilisation de néant (0,2 \$ en 2023).

La Société a des paiements de loyer variables qui sont comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net. Les loyers conditionnels comptabilisés pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'établissent à 13,9 \$ (14,4 \$ en 2023).

Pour les pertes de valeur des actifs au titre des droits d'utilisation, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3q)). Il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur pour les exercices clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**Passifs au titre des contrats de location-financement**

Les variations des obligations locatives s'établissent comme suit :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Solde d'ouverture	6 184,6 \$	6 285,4 \$
Entrées	607,4	400,4
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	-	6,4
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	240,7	230,2
Paiements de loyer	(768,2)	(737,8)
<b>Solde de clôture</b>	<b>6 264,5 \$</b>	<b>6 184,6 \$</b>
 Courants	 585,4 \$	 563,7 \$
Non courants	5 679,1	5 620,9
<b>Total</b>	<b>6 264,5 \$</b>	<b>6 184,6 \$</b>

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,1 % au 4 mai 2024 (3,8 % en 2023). La durée de vie résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 4 mai 2024 était de 12 ans (14 ans en 2023).

Le loyer minimum futur total à payer aux termes des contrats de location-financement de la Société au 4 mai 2024 s'élevait à 8 010,5 \$. Les engagements pour les cinq prochains exercices se présentent comme suit :

	<b>Paiements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des tiers</b>	<b>Paiements de loyer au titre de contrats de location conclus avec des parties liées</b>
2025	603,2 \$	187,3 \$
2026	601,1	189,1
2027	579,0	189,8
2028	528,8	186,0
2029	473,4	185,5
<b>Par la suite</b>	<b>2 655,1</b>	<b>1 632,2</b>

Au 4 mai 2024, la Société avait également des engagements de 299,0 \$ (346,0 \$ au 6 mai 2023) liés à des contrats de location dont les modalités n'ont pas encore commencé.

**Contrats de location simple, en tant que preneur**

Les contrats de location simple à court terme de la Société sont essentiellement liés à du matériel et à des véhicules. La Société a comptabilisé un montant de 16,6 \$ (9,8 \$ en 2023) dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

**Contrats de location-financement, en tant que bailleur**

Les produits financiers pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'établissaient à 22,4 \$ (20,9 \$ en 2023). Le loyer minimum futur total à recevoir par la Société relativement aux immeubles qui sont sous-loués à des tiers se présente comme suit :

	<b>Paiements à recevoir au titre des contrats de location- financement</b>
2025	94,3 \$
2026	88,2
2027	81,5
2028	73,2
2029	64,0
<b>Par la suite</b>	<b>275,7</b>
<b>Total des paiements de loyer à recevoir non actualisés</b>	<b>676,9</b>
<b>Produits financiers non perçus</b>	<b>113,4</b>
<b>Investissement net dans des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement</b>	<b>563,5 \$</b>

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

---

**Contrats de location simple, en tant que bailleur**

La Société loue la plupart des immeubles de placement aux termes de contrats de location simple. Ces contrats de location sont assortis de diverses modalités, clauses d'indexation et options de reconduction ainsi que d'une base d'établissement du loyer conditionnel à percevoir.

Les revenus locatifs pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'élevaient à 15,7 \$ (16,1 \$ en 2023), dont une tranche de (0,3) \$ (0,2 \$ en 2023) est liée (à la charge) au produit au titre des loyers conditionnels, et est incluse dans les autres produits des états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus se détaillent comme suit :

	<b>Paiements de loyer à recevoir au titre de contrats de location simple</b>
2025	6,1 \$
2026	5,5
2027	4,4
2028	2,7
2029	2,3
Par la suite	10,9
Total	31,9 \$

La Société a comptabilisé des revenus de sous-location de 62,9 \$ (69,1 \$ en 2023), dont une tranche de 6,8 \$ (7,1 \$ en 2023) au titre de loyers conditionnels reçus et comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Les paiements de loyer qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices au titre des immeubles sous-loués se détaillent comme suit :

	<b>Paiements de loyer à recevoir au titre des contrats de location simple</b>
2025	57,2 \$
2026	49,3
2027	43,1
2028	37,4
2029	28,0
Par la suite	111,0
Total	326,0 \$

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**10. Immeubles de placement**

Les immeubles de placement comprennent principalement des immeubles commerciaux appartenant à la Société, détenus aux fins de la production de revenus plutôt qu'aux fins des principales activités d'exploitation de la Société.

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>Coût</b>		
Solde d'ouverture	186,5 \$	167,1 \$
Entrées	2,3	23,6
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	-	0,2
Virements et ajustements	3,4	1,5
Sorties et réductions de valeur	(11,9)	(5,9)
<b>Solde de clôture</b>	<b>180,3 \$</b>	<b>186,5 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>		
Solde d'ouverture	19,7 \$	20,3 \$
Amortissement	1,9	1,5
Virements et ajustements	2,0	1,0
Sorties et réductions de valeur	(1,2)	(3,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>22,4 \$</b>	<b>19,7 \$</b>
<b>Valeur comptable, montant net</b>	<b>157,9 \$</b>	<b>166,8 \$</b>
<b>Juste valeur</b>	<b>282,6 \$</b>	<b>279,8 \$</b>

La juste valeur des immeubles de placement est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur s'entend du montant qui serait touché pour vendre les actifs lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Une société d'évaluation indépendante externe possédant l'expérience et les compétences professionnelles reconnues appropriées a aidé la direction à déterminer, au 4 mai 2024 et au 6 mai 2023, la juste valeur de certains immeubles de placement choisis au sein d'un échantillon dont la composition est modifiée chaque année. Les entrées d'immeubles de placement provenant d'acquisitions sont négociées à la juste valeur et, par conséquent, la valeur comptable correspond à la juste valeur au moment de l'acquisition. La Société évalue les immeubles reclassés à partir des immobilisations corporelles à des fins de présentation en s'appuyant sur des données de marché comparables ou en recourant aux services d'une société d'évaluation indépendante externe.

Les revenus locatifs tirés des immeubles de placement inscrits dans les autres produits des états consolidés du résultat net s'élevaient à 3,7 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (1,5 \$ en 2023).

Les (recouvrements) charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs se sont établis à (1,1) \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (4,6 \$ en 2023). Les charges d'exploitation directes (y compris les réparations et l'entretien, mais à l'exclusion de la charge d'amortissement) découlant des immeubles de placement non productifs se sont établies à 2,2 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (2,6 \$ en 2023). Toutes les charges d'exploitation directes relatives aux immeubles de placement sont inscrites dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net.

Pour les pertes de valeur des immeubles de placement, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Il n'y a pas eu de perte de valeur ni de reprise de perte de valeur pour les exercices clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023.

**Empire Company Limited**  
**Notes annexes**  
**4 mai 2024**  
(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

---

**11. Immobilisations incorporelles**

	<b>Marques de commerce</b>	<b>Contrats d'achat différés</b>	<b>Dossiers d'ordonnances</b>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>4 mai 2024</b>						
<b>Cout</b>						
Solde d'ouverture	721,0 \$	173,6 \$	301,1 \$	563,5 \$	267,2 \$	2 026,4 \$
Entrées et virements	-	20,3	-	62,4	2,2	84,9
Sorties et réductions de valeur	-	(6,4)	(1,0)	(31,3)	(2,6)	(41,3)
Solde de clôture	721,0 \$	187,5 \$	300,1 \$	594,6 \$	266,8 \$	2 070,0 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>						
Solde d'ouverture	32,2 \$	111,2 \$	199,4 \$	182,3 \$	125,7 \$	650,8 \$
Amortissement	-	11,8	18,8	75,7	14,6	120,9
Sorties, réductions de valeur et virements	-	(6,2)	(1,0)	(41,1)	(1,8)	(50,1)
Solde de clôture	32,2 \$	116,8 \$	217,2 \$	216,9 \$	138,5 \$	721,6 \$
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>688,8 \$</b>	<b>70,7 \$</b>	<b>82,9 \$</b>	<b>377,7 \$</b>	<b>128,3 \$</b>	<b>1 348,4 \$</b>
<b>6 mai 2023</b>						
<b>Cout</b>						
Solde d'ouverture	721,0 \$	174,9 \$	301,9 \$	473,4 \$	260,1 \$	1 931,3 \$
Entrées et virements	-	9,4	-	139,2	11,1	159,7
Sorties et réductions de valeur	-	(10,7)	(0,8)	(49,1)	(4,0)	(64,6)
Solde de clôture	721,0 \$	173,6 \$	301,1 \$	563,5 \$	267,2 \$	2 026,4 \$
<b>Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur</b>						
Solde d'ouverture	28,2 \$	111,4 \$	181,2 \$	161,4 \$	110,6 \$	592,8 \$
Amortissement	-	10,3	19,0	65,5	19,8	114,6
Sorties, réductions de valeur et virements	-	(10,5)	(0,8)	(47,3)	(4,7)	(63,3)
Pertes de valeur	4,0	-	-	2,7	-	6,7
Solde de clôture	32,2 \$	111,2 \$	199,4 \$	182,3 \$	125,7 \$	650,8 \$
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>688,8 \$</b>	<b>62,4 \$</b>	<b>101,7 \$</b>	<b>381,2 \$</b>	<b>141,5 \$</b>	<b>1 375,6 \$</b>

La Société a inclus, dans les autres immobilisations incorporelles au 4 mai 2024, des permis d'alcool de 10,4 \$ (10,4 \$ en 2023). Ces permis sont assortis d'options de renouvellement et la Société a l'intention de renouveler indéfiniment ces permis à chaque date de renouvellement. Par conséquent, des entrées de trésorerie devraient être générées par chaque magasin détenant un permis valide, et ces actifs sont considérés comme ayant des durées de vie indéterminées. De plus, au 4 mai 2024, les autres immobilisations incorporelles comprennent les montants suivants : 12,0 \$ pour les programmes de fidélisation (12,0 \$ en 2023), 15,3 \$ pour les droits au titre de contrats de location (18,0 \$ en 2023) et 59,5 \$ pour les marques maison (59,5 \$ en 2023). La Société a également déterminé que les marques de commerce d'une valeur comptable nette de 688,8 \$ (688,8 \$ en 2023) avaient une durée d'utilité indéterminée. Toutes les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent au secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La dépréciation de ces immobilisations incorporelles est évaluée au moins une fois par année de la même façon que le goodwill (note 12). Des pertes de valeur de néant ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024 (4,0 \$ en 2023).

Pour les pertes de valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, la Société utilise la même méthode que pour les immobilisations corporelles (note 3 q)). Pour l'exercice clos le 4 mai 2024, des pertes de valeur de néant (2,7 \$ en 2023) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges administratives.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

---

**Engagements au titre d'immobilisations incorporelles**

Au 4 mai 2024, la Société avait pris des engagements de néant (5,8 \$ en 2023) relativement à d'autres immobilisations incorporelles.

**12. Goodwill**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Solde d'ouverture	2 067,8 \$	2 059,0 \$
Entrées provenant des acquisitions d'entreprises	4,7	8,8
Cessions	(8,3)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 064,2 \$</b>	<b>2 067,8 \$</b>

Le goodwill résultant des acquisitions d'entreprises est affecté au niveau le plus bas au sein de l'organisation auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction en vue de prendre des décisions et n'est pas plus important qu'un secteur opérationnel, avant l'affectation du goodwill. Par conséquent, le goodwill a été affecté aux secteurs opérationnels de la vente au détail de produits alimentaires suivants :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Services nationaux de Sobeys	1 064,5 \$	1 069,0 \$
Farm Boy	541,4	541,4
Longo's	458,3	457,4
<b>Total</b>	<b>2 064,2 \$</b>	<b>2 067,8 \$</b>

**Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée**

La Société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des indices de dépréciation sont relevés.

La Société a effectué au troisième trimestre de l'exercice 2024 son test de dépréciation des groupes d'UGT auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent et a conclu qu'il n'y avait aucune perte de valeur (néant en 2023).

Au cours du test de dépréciation des Services nationaux de Sobeys, la Société a établi la valeur recouvrable du groupe d'UGT à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent en se fondant sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pour ce qui est de Farm Boy et de Longo's, les méthodes de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité ont toutes deux été appliquées en 2024, et aucune n'a indiqué de perte de valeur. Les méthodes d'évaluation des autres UGT sont demeurées inchangées.

Les secteurs opérationnels de Farm Boy et de Longo's ont été évalués selon des projections de flux de trésorerie actualisés fondées sur les prévisions de flux de trésorerie pour le prochain exercice. La croissance des flux de trésorerie est fondée sur des projections relatives aux nouveaux emplacements de magasins de détail et sur un taux de croissance de 2,0 % à 7,0 % pour les emplacements existants. Les hypothèses clés en matière de projections de flux de trésorerie qui ont été utilisées dans les calculs pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes consistent en des prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute sur cinq à dix ans ainsi qu'en des taux de croissance finaux.

Comme la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie a indiqué une valeur plus élevée, nous présentons ci-dessous les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se rapportent selon cette méthode :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Taux d'actualisation après impôt	8,0 % à 8,5 %	8,0 % à 8,5 %
Taux de croissance final	2,0 %	2,0 %

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les hypothèses clés en matière de projections de flux de trésorerie qui ont été utilisées dans les calculs pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions les plus récentes consistent en des prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge brute sur cinq à dix ans ainsi qu'en des taux de croissance finaux.

Les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des UGT du secteur opérationnel Services nationaux de Sobeys tiennent compte des ratios de capitalisation typiques du secteur allant de 6,0 à 14,0 (6,0 à 13,0 en 2023).

Les hypothèses sont considérées comme de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

L'analyse de sensibilité des changements raisonnablement possibles de chaque hypothèse clé a été calculée indépendamment. Des modifications simultanées de plusieurs hypothèses pourraient augmenter ou diminuer l'incidence sur la valeur comptable excédentaire. Si le taux d'actualisation pour les UGT Farm Boy et Longo's augmentait de 0,5 %, la valeur comptable de l'UGT excéderait la fourchette raisonnable des valeurs recouvrables.

### **13. Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat varie par rapport au montant qui serait calculé en appliquant le taux d'impôt prévu par la loi, fédéral et provincial combiné, par suite de ce qui suit :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 028,4 \$	965,4 \$
Taux d'impôt prévu par la loi effectif combiné	26,4 %	26,3 %
Charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi combiné	271,5	253,9
Impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	0,7	0,9
Éléments non imposables	4,2	(3,1)
Variation des taux d'impôt et écart de taux d'impôt	-	(7,2)
Avantages tirés des crédits d'impôt à l'investissement	(6,1)	-
Réévaluation des estimations relatives à l'impôt	(1,9)	(6,8)
Autres	(2,6)	-
Total de la charge d'impôt sur le résultat, à un taux d'impôt effectif combiné de 25,8 % (24,6 % en 2023)	265,8 \$	237,7 \$

La charge d'impôt exigible de l'exercice attribuable au bénéfice net comprend ce qui suit :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Charge d'impôt exigible	169,5 \$	212,1 \$
Charge d'impôt différé :		
Naissance et reprise des différences temporaires	97,7	23,8
Variation des taux d'impôt	(1,4)	1,8
Total	265,8 \$	237,7 \$

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées peut se résumer comme suit :

	<b>Comptabilisé au :</b>			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Autres éléments du résultat global et capitaux propres</b>	<b>Bénéfice net</b>	<b>Solde de clôture</b>
<b>4 mai 2024</b>				
Fournisseurs et charges à payer	12,6 \$	- \$	(13,9) \$	(1,3) \$
Avantages sociaux futurs	43,7	0,7	(2,3)	42,1
Goodwill et immobilisations incorporelles	(49,1)	-	(56,5)	(105,6)
Stocks	6,1	-	1,9	8,0
Placements	(34,5)	0,2	(11,4)	(45,7)
Obligations locatives	1 626,5	-	27,3	1 653,8
Dette à long terme	(0,4)	-	(2,0)	(2,4)
Autres actifs	(1,3)	-	(0,1)	(1,4)
Autres passifs non courants	2,9	(0,7)	2,6	4,8
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(86,2)	-	(27,5)	(113,7)
Provisions	19,8	-	8,2	28,0
Report lié aux partenariats	4,9	-	0,6	5,5
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 427,7)	-	(19,4)	(1 447,1)
Reports de pertes fiscales	18,1	-	(3,2)	14,9
Autres	0,1	-	(0,6)	(0,5)
	<b>135,5 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>(96,3) \$</b>	<b>39,4 \$</b>

**Comptabilisé comme :**

Actifs d'impôt différé	404,3 \$	0,3 \$	(99,6) \$	305,0 \$
Passifs d'impôt différé	(268,8) \$	(0,1) \$	3,3 \$	(265,6) \$

	<b>Comptabilisé au :</b>			
	<b>Solde d'ouverture</b>	<b>Autres éléments du résultat global et capitaux propres</b>	<b>Bénéfice net</b>	<b>Solde de clôture</b>
<b>6 mai 2023</b>				
Fournisseurs et charges à payer	16,9 \$	- \$	(4,3) \$	12,6 \$
Avantages sociaux futurs	47,0	(2,0)	(1,3)	43,7
Goodwill et immobilisations incorporelles	(20,0)	-	(29,1)	(49,1)
Stocks	5,3	-	0,8	6,1
Placements	(39,0)	(0,7)	5,2	(34,5)
Obligations locatives	1 662,5	-	(36,0)	1 626,5
Dette à long terme	1,5	-	(1,9)	(0,4)
Autres actifs	(1,3)	-	-	(1,3)
Autres passifs non courants	1,4	(1,6)	3,1	2,9
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	(103,1)	-	16,9	(86,2)
Provisions	22,0	-	(2,2)	19,8
Report lié aux partenariats	3,9	-	1,0	4,9
Actifs au titre des droits d'utilisation et créances au titre des contrats de location	(1 468,7)	-	41,0	(1 427,7)
Reports de pertes fiscales	37,4	-	(19,3)	18,1
Autres	(0,4)	-	0,5	0,1
	<b>165,4 \$</b>	<b>(4,3) \$</b>	<b>(25,6) \$</b>	<b>135,5 \$</b>

**Comptabilisé comme :**

Actifs d'impôt différé	425,4 \$	0,3 \$	(16,8) \$	404,3 \$
Passifs d'impôt différé	(260,0) \$	- \$	(8,8) \$	(268,8) \$

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

Au 4 mai 2024, la Société avait environ 53,0 \$ en pertes autres qu'en capital canadiennes pouvant être reportées en avant aux fins fiscales, qui expirent entre les exercices 2035 et 2043. Les différences temporaires déductibles restantes n'expirent pas en vertu des lois fiscales actuelles. Tous les actifs d'impôt différé (y compris les pertes fiscales et autres crédits d'impôt) ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière puisqu'il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur qui lui permettra d'utiliser l'avantage lié à ces actifs. Le montant net des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé qui devraient être recouvrés ou réglés après les 12 prochains mois a consisté en un actif de 113,8 \$.

La charge (l'économie) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Profits latents sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	0,7 \$	1,5 \$
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(0,3)	0,7
Écarts de change découlant de la conversion des résultats des établissements à l'étranger	0,1	(0,1)
(Pertes) gains actuariels sur les régimes à prestations définies	(0,7)	2,0
<b>Total</b>	<b>(0,2) \$</b>	<b>4,1 \$</b>

#### 14. Provisions

<b>4 mai 2024</b>	<b>Frais juridiques</b>	<b>Frais environnementaux</b>	<b>Restructuration</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	5,9 \$	38,8 \$	27,9 \$	72,6 \$
Provisions constituées	8,2	1,4	72,1	81,7
Provisions utilisées	(3,5)	(1,0)	(37,8)	(42,3)
Provisions reprises	(0,6)	(6,0)	(5,1)	(11,7)
Variation attribuable à l'actualisation	-	0,9	0,9	1,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>10,0 \$</b>	<b>34,1 \$</b>	<b>58,0 \$</b>	<b>102,1 \$</b>
 Courantes	 10,0 \$	 0,9 \$	 43,1 \$	 54,0 \$
Non courantes	-	33,2	14,9	48,1
<b>Total</b>	<b>10,0 \$</b>	<b>34,1 \$</b>	<b>58,0 \$</b>	<b>102,1 \$</b>

##### Frais juridiques

Au 4 mai 2024, les provisions juridiques se rapportaient à des réclamations de 10,0 \$ reçues dans le cours normal des activités.

##### Frais environnementaux

Conformément aux exigences de la politique juridique et environnementale, la Société a comptabilisé des provisions pour la remise en état d'emplacements. Ces provisions se rapportent aux passifs liés au démantèlement de postes d'essence appartenant à la Société et d'autres sites qui seront remis en état comptabilisés à la valeur actualisée nette des frais de remise en état futurs estimés. L'actualisation des provisions environnementales a été calculée selon un taux d'actualisation avant impôt de 6,0 %.

##### Restructuration

Les provisions pour restructuration se rapportent aux initiatives de la Société visant à simplifier la structure organisationnelle et à réduire les coûts, y compris une réorganisation de la structure de gestion et le programme de départ volontaire offert à certains employés syndiqués. Par suite de ces initiatives, les provisions pour restructuration constituées et utilisées pour l'exercice clos le 4 mai 2024 se sont établies à 72,1 \$ et à 37,8 \$, respectivement. Ces coûts ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives des états consolidés du résultat net. L'actualisation des provisions pour restructuration a été calculée à un taux d'actualisation avant impôt de 7,0 %.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)****15. Dette à long terme**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Emprunt hypothécaire de premier rang, taux d'intérêt de 5,11 %, échéant en 2033	3,6 \$	3,7 \$
Billets à moyen terme, série D, taux d'intérêt de 6,06 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0
Billets à moyen terme, série E, taux d'intérêt de 5,79 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0
Billets à moyen terme, série F, taux d'intérêt de 6,64 %, échéant le 7 juin 2040	150,0	150,0
Billets à payer et autres dettes principalement à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel, échéant entre 2025 et 2036 (échéant entre 2024 et 2036 au 6 mai 2023)	157,8	160,3
Facilité de crédit, remboursable à vue, taux d'intérêt fluctuant en fonction du taux préférentiel	64,0	44,5
Facilités de crédit à taux d'intérêt variable lié au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires, échéant le 4 novembre 2027	421,9	355,7
<b>Coûts de transaction non amortis</b>	<b>1 097,3</b>	<b>1 014,2</b>
	(1,9)	(1,9)
<b>Moins le montant échéant à moins d'un an</b>	<b>1 095,4</b>	<b>1 012,3</b>
	113,5	101,0
	<b>981,9 \$</b>	<b>911,3 \$</b>

Les emprunts hypothécaires de premier rang sont garantis par des terrains, des immeubles et des charges spécifiques sur certains actifs. Les billets à moyen terme ne sont pas garantis.

Sobeys a pris en charge la marge de crédit d'exploitation à vue existante de 75,0 \$ de Longo's. Le 20 juillet 2023, Longo's a modifié la convention de marge de crédit pour la faire passer de 75,0 \$ à 100,0 \$. Au 4 mai 2024, le solde de la facilité était de 64,0 \$ (44,5 \$ le 6 mai 2023). Les intérêts à payer sur cette facilité fluctuent en fonction des variations du taux préférentiel canadien.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, la Société a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Le montant du capital disponible a été réduit pour passer de 250,0 \$ à 150,0 \$. Au 4 mai 2024, le solde de cette facilité était de 54,0 \$ (48,8 \$ en 2023). Les intérêts à verser sur cette facilité peuvent fluctuer en fonction du taux préférentiel au Canada, du taux des acceptations bancaires ou du taux des opérations de pension à un jour canadien.

En vertu d'une entente datée du 3 novembre 2022, Sobeys a modifié et mis à jour la convention relative à sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang non garantie d'un montant de 650,0 \$ et a prorogé l'échéance au 4 novembre 2027. Au 4 mai 2024, le solde de cette facilité était de 367,9 \$ (306,9 \$ en 2023) et la Société avait émis 60,3 \$ (70,4 \$ en 2023) de lettres de crédit relativement à la facilité. Les intérêts à verser sur cette facilité peuvent fluctuer en fonction du taux préférentiel au Canada, du taux des acceptations bancaires ou du taux des opérations de pension à un jour canadien.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement liées à la dette à long terme :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Solde d'ouverture	1 012,3 \$	1 176,7 \$
Émission de titres d'emprunt	96,9	87,1
Remboursements sur la dette à long terme	(99,4)	(590,2)
Prélèvements sur les facilités de crédit, montant net	85,5	337,9
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement liées à la dette à long terme	83,0	(165,2)
Coûts liés au financement différé	0,1	0,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 095,4 \$</b>	<b>1 012,3 \$</b>
 Courante	 113,5 \$	 101,0 \$
Non courante	981,9	911,3
<b>Total</b>	<b>1 095,4 \$</b>	<b>1 012,3 \$</b>

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Les remboursements du capital des emprunts pour chacun des cinq prochains exercices se présentent comme suit :

2025	113,5	\$
2026	9,5	
2027	8,1	
2028	398,6	
2029	5,0	
Par la suite	562,6	

**16. Autres passifs non courants**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle (note 26)	280,3	\$ 335,0
Produits différés	5,1	7,4
Remises des fournisseurs différées	4,9	8,2
Autres	5,1	1,6
	295,4	352,2
Moins le montant échéant à moins d'un an	-	73,0
	295,4	\$ 279,2

**17. Avantages sociaux futurs**

La Société offre plusieurs régimes à prestations et à cotisations définies et des régimes interentreprises qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite à la plupart de ses salariés.

**Régimes de retraite à cotisations définies**

Les cotisations salariales et patronales sont précisées dans les modalités du régime énoncées dans le texte du régime. La rente du salarié est fonction du niveau de revenu de retraite pouvant être atteint grâce au total combiné des cotisations salariales et patronales et des produits de placement obtenus pendant la période de participation du salarié au régime, et des taux des rentes au moment de la retraite du salarié.

**Régimes de retraite à prestations définies**

La prestation finale à la retraite est définie par une formule qui prévoit une unité de prestation par année de service. Les cotisations salariales, s'il y a lieu, financent une partie du coût de la prestation et les cotisations patronales financent le solde. Le texte du régime de retraite ne précise ni ne définit le montant des cotisations patronales, mais celles-ci sont calculées au moyen d'évaluations actuarielles qui déterminent le niveau de financement nécessaire pour satisfaire à l'obligation totale estimée au moment de l'évaluation.

Les régimes à prestations définies exposent généralement la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de mortalité et le risque lié au salaire.

**Risque de taux d'intérêt**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée selon le taux d'actualisation reflétant le rendement moyen, à la date d'évaluation, d'obligations de sociétés de grande qualité de durée analogue aux passifs des régimes. Une diminution du rendement du marché des obligations de sociétés de grande qualité augmentera l'obligation de la Société au titre des régimes à prestations définies.

**Risque de mortalité**

La valeur actualisée du régime à prestations définies est calculée en référence à la meilleure estimation de la mortalité des participants au régime pendant et après leur emploi. Une augmentation de l'espérance de vie des participants au régime augmentera le passif du régime.

**Risque lié au salaire**

La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée en référence au salaire futur des participants au régime. Une augmentation du salaire des participants au régime augmentera le passif du régime.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

La Société utilise la date du 1<sup>er</sup> janvier, du 30 juin ou celle du 31 décembre comme date d'évaluation actuarielle et le 1<sup>er</sup> mai comme date d'évaluation à des fins comptables pour ses régimes de retraite à prestations définies.

	<b>Date d'évaluation la plus récente</b>	<b>Date de la prochaine évaluation</b>
Régimes de retraite	31 décembre 2022	31 décembre 2025
Régimes de retraite pour la haute direction	30 juin 2021	30 juin 2024
Autres régimes	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2025

**Régimes interentreprises**

La Société participe à divers régimes de retraite interentreprises administrés par des conseils de fiduciaires indépendants composés généralement d'un nombre équivalent de représentants des syndicats et des employeurs. Environ 11 % des employés de la Société et de ses franchisés et marchands affiliés participent à ces régimes. Les régimes de retraite interentreprises à prestations définies sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies, car la Société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. La responsabilité de la Société à l'égard des cotisations à verser à ces régimes est limitée par les montants établis en vertu des conventions collectives. Les cotisations versées par la Société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a comptabilisé une charge de 38,1 \$ (38,0 \$ en 2023) dans les frais de vente et charges administratives, ce qui représente les cotisations versées relativement aux régimes de retraite interentreprises. La Société s'attend à continuer de verser des cotisations à ces régimes de retraite interentreprises au cours de l'exercice 2025.

**Autres régimes**

La Société offre aussi à certains salariés des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, qui ne sont pas capitalisés et qui incluent les prestations pour soins de santé, l'assurance vie et les prestations pour soins dentaires.

**Régimes à cotisations définies**

Le total des charges et des cotisations versées relativement aux régimes à cotisations définies de la Société s'est établi à 37,4 \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (33,7 \$ en 2023).

**Régimes à prestations définies**

Les informations relatives aux régimes à prestations définies de la Société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	<b>Régimes de retraite</b>		<b>Autres régimes</b>		<b>Total</b>	
	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>Obligation au titre des prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture	<b>581,5</b>	\$ 612,3	<b>87,0</b>	\$ 88,8	<b>668,5</b>	\$ 701,1
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	<b>0,8</b>	0,8	<b>1,8</b>	1,9	<b>2,6</b>	2,7
Coûts financiers	<b>26,2</b>	26,5	<b>4,1</b>	3,9	<b>30,3</b>	30,4
Prestations versées	<b>(47,1)</b>	(44,9)	<b>(4,9)</b>	(4,6)	<b>(52,0)</b>	(49,5)
Coûts des services passés – réductions	<b>0,1</b>	-	<b>-</b>	-	<b>0,1</b>	-
Indemnités de fin de contrat de travail	<b>0,3</b>	-	<b>-</b>	-	<b>0,3</b>	-
Réévaluation – (gains) pertes actuariels inclus dans les autres éléments du résultat global	<b>(30,9)</b>	(13,2)	<b>1,0</b>	(3,0)	<b>(29,9)</b>	(16,2)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>530,9</b>	\$ 581,5	<b>89,0</b>	\$ 87,0	<b>619,9</b>	\$ 668,5
<b>Actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture	<b>501,9</b>	\$ 522,9	<b>-</b>	\$ -	<b>501,9</b>	\$ 522,9
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	<b>22,8</b>	22,6	<b>-</b>	-	<b>22,8</b>	22,6
Réévaluation de la perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)	<b>(32,3)</b>	(8,5)	<b>-</b>	-	<b>(32,3)</b>	(8,5)
Cotisations patronales	<b>15,4</b>	11,0	<b>4,9</b>	4,6	<b>20,3</b>	15,6
Prestations versées	<b>(47,1)</b>	(44,9)	<b>(4,9)</b>	(4,6)	<b>(52,0)</b>	(49,5)
Charges administratives	<b>(1,1)</b>	(1,2)	<b>-</b>	-	<b>(1,1)</b>	(1,2)
<b>Juste valeur à la clôture</b>	<b>459,6</b>	\$ 501,9	<b>-</b>	\$ -	<b>459,6</b>	\$ 501,9

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Situation de capitalisation</b>						
Total de la juste valeur des actifs des régimes	459,6 \$	501,9 \$	- \$	- \$	459,6 \$	501,9 \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(71,8)	(75,2)	(89,0)	(87,0)	(160,8)	(162,2)
Valeur actualisée des obligations en partie capitalisées	(459,1)	(506,3)	-	-	(459,1)	(506,3)
Passif au titre des prestations constituées	(71,3) \$	(79,6) \$	(89,0) \$	(87,0) \$	(160,3) \$	(166,6) \$

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Charges</b>						
Coûts des services rendus, déduction faite des cotisations salariales	0,8 \$	0,8 \$	1,8 \$	1,9 \$	2,6 \$	2,7 \$
Intérêt net sur l'obligation nette au titre des régimes à prestations définies	3,4	3,9	4,1	3,9	7,5	7,8
Charges administratives	1,1	1,2	-	-	1,1	1,2
Coûts des services passés – réductions	0,1	-	-	-	0,1	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,3	-	-	-	0,3	-
Charges	5,7 \$	5,9 \$	5,9 \$	5,8 \$	11,6 \$	11,7 \$

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges administratives, tandis que les coûts financiers et le rendement sur les actifs des régimes (à l'exclusion des montants des coûts financiers nets) ont été comptabilisés dans le montant net des charges financières dans les états consolidés du résultat net.

Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :

	Régimes de retraite		Autres régimes		Total	
	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Perte sur les actifs des régimes (compte non tenu du montant net des intérêts)</b>						
(Gain) perte actuariel – changements liés à l'expérience	(1,8)	1,2	5,2	-	3,4	1,2
Gain actuariel – hypothèses financières	(29,1)	(14,4)	(4,2)	(3,0)	(33,3)	(17,4)
Total	1,4 \$	(4,7) \$	1,0 \$	(3,0) \$	2,4 \$	(7,7) \$

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer son passif au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	4 mai 2024	6 mai 2023	4 mai 2024	6 mai 2023
Taux d'actualisation	5,20 %	4,70 %	5,20 %	4,80 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 4,50 % pour 2024 (4,50 % en 2023). Le taux cumulé attendu jusqu'en 2025 et par la suite est de 4,50 %.

Ces hypothèses ont été établies par la direction en s'appuyant sur les conseils d'experts fournis par des évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et devraient être considérées comme les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient varier. Des incertitudes entourent les estimations, surtout en ce qui concerne les tendances relatives aux coûts médicaux, qui pourraient varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la Société.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité des principales hypothèses économiques de l'exercice 2024, qui ont été utilisées pour mesurer le passif au titre des prestations constituées et les charges connexes des régimes de retraite et des autres régimes de la Société. La sensibilité de chaque hypothèse a été calculée de façon distincte. La modification de plus d'une hypothèse simultanément peut amplifier ou diminuer l'incidence sur le passif au titre des prestations constituées ou sur les charges des régimes.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Passif au titre	Coût des prestations <sup>1)</sup>	Passif au titre	Coût des prestations <sup>1)</sup>
Taux d'actualisation <sup>2)</sup>	5,20 %	5,20 %	5,20 %	5,20 %
Incidence d'une augmentation de 1 %	(51,6) \$	(2,6) \$	(9,6) \$	- \$
Incidence d'une diminution de 1 %	61,4 \$	1,9 \$	11,2 \$	(0,1) \$
Taux de croissance des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence d'une augmentation de 1 %			3,6 \$	0,3 \$
Incidence d'une diminution de 1 %			(3,2) \$	(0,2) \$

1) Compte tenu de l'incidence sur les coûts des services rendus, sur les coûts financiers et sur le montant net des intérêts sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies.

2) Repose sur la moyenne pondérée des taux d'actualisation relatifs à tous les régimes.

La composition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies s'établissait comme suit à la clôture de l'exercice :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Fonds d'actions canadiennes	- %	4,1 %
Fonds d'actions étrangères	- %	19,3 %
Fonds à revenu fixe	99,3 %	76,2 %
Fonds de roulement net	0,7 %	0,4 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %

Tous les titres sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction des données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix), soit indirectement (dérivés des prix).

(La perte) le rendement réel sur les actifs des régimes s'est chiffré à (10,6) \$ pour l'exercice clos le 4 mai 2024 (12,8 \$ en 2023).

Selon les estimations de la direction, les cotisations qui devraient être versées aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice ouvert le 5 mai 2024 et dont la date de clôture est le 3 mai 2025 s'élevaient à 17,2 \$. Le montant réel des cotisations pourrait varier par rapport à l'estimation dépendamment de la situation de capitalisation du régime, du dépôt de toute évaluation actuarielle, et de toute nouvelle exigence réglementaire ou d'autres facteurs.

## 18. Capital-actions

Le 21 juin 2022, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 10 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant 7,0 % du flottant de 150 258 764 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, aux termes de cet avis, la Société a racheté 10 500 000 actions de catégorie A sans droit de vote (5 659 764 le 1<sup>er</sup> juillet 2022) à un prix moyen pondéré de 36,18 \$ (39,11 \$ au 1<sup>er</sup> juillet 2022) pour une contrepartie totale de 379,9 \$ (221,3 \$ au 1<sup>er</sup> juillet 2022).

Le 21 juin 2023, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 600 000 actions de catégorie A sans droit de vote, représentant 9,0 % du flottant de 139 497 542 actions de catégorie A sans droit de vote en circulation au 19 juin 2023. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation canadien admissible. Le prix que paiera la Société pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition. Les rachats pouvaient commencer le 2 juillet 2023 et doivent se terminer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Au 4 mai 2024, aux termes de cet avis, la Société a racheté 9 025 893 actions de catégorie A sans droit de vote (8 224 575 le 6 mai 2023) à un prix moyen pondéré de 35,53 \$ (36,54 \$ le 6 mai 2023) pour une contrepartie totale de 320,6 \$ (300,6 \$ le 6 mai 2023).

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Nombre d'actions	11 301 318	9 444 902
Prix moyen pondéré	35,40 \$	37,06 \$
Réduction du capital-actions	136,0 \$	111,8 \$
Prime imputée aux résultats non distribués	264,1	238,2
Contrepartie en trésorerie versée	400,1 \$	350,0 \$

La Société participe à un programme de rachat automatique d'actions par l'intermédiaire de son courtier désigné, programme qui lui permet de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A sans droit de vote, pendant les périodes d'interdiction des opérations, dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Après la fin de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société avait racheté aux fins d'annulation 470 000 actions de catégorie A sans droit de vote au prix moyen pondéré de 32,17 \$ pour une contrepartie totale de 15,1 \$.

Les actions autorisées, émises et en circulation de la Société se présentent comme suit :

<b>Actions autorisées</b>	<b>Nombre d'actions</b>		<b>Capital-actions</b>	
	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Actions privilégiées de 2002, valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en séries	991 980 000	991 980 000		
Actions de catégorie A sans droit de vote, sans valeur nominale	733 858 803	745 160 121		
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote, sans valeur nominale	122 400 000	122 400 000		
<hr/>				
<b>Actions émises et en circulation</b>	<b>Nombre d'actions</b>		<b>Capital-actions</b>	
	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Actions de catégorie A sans droit de vote à l'ouverture de la période	155 164 908	164 563 680	1 908,2 \$	2 019,6 \$
Rachat d'actions ordinaires	(11 301 318)	(9 444 902)	(136,0)	(111,8)
Émission d'actions aux fins de la rémunération fondée sur des actions	68 481	46 130	1,2	0,4
Actions de catégorie A sans droit de vote à la clôture de la période	143 932 071	155 164 908	1 773,4 \$	1 908,2 \$
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale	98 138 079	98 138 079	7,3 \$	7,3 \$
Actions détenues en fiducie	(39 042)	(24 034)	(1,4)	(0,8)
Total du capital-actions		1 779,3 \$	1 914,7 \$	

Dans certains cas, lorsqu'il y a une offre d'achat (selon la définition donnée dans les modalités relatives aux actions) d'actions ordinaires de catégorie B, les détenteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir une offre complémentaire au prix par action payé le plus élevé, conformément à cette offre d'achat d'actions ordinaires de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a versé des dividendes sur les actions ordinaires d'un montant de 180,4 \$ (170,2 \$ en 2023) aux actionnaires d'Empire. Cela représente un versement de 0,73 \$ par action (0,67 \$ par action en 2023). La Société a également versé des dividendes de 1,3 \$ (néant en 2023) aux actionnaires détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

La Société a établi un fonds fiduciaire afin de faciliter l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote destinées au règlement futur d'unités acquises en vertu des régimes de rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres de la Société. Les cotisations au fonds fiduciaire et les actions de catégorie A sans droit de vote achetées sont détenues par Compagnie Trust TSX qui agit à titre de fiduciaire. Le fonds fiduciaire est une entité structurée et, par conséquent, les comptes du fonds fiduciaire sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société. Le tableau qui suit présente l'activité liée aux actions détenues en fiducie, comptabilisées au coût :

<b>Actions détenues en fiducie</b>	<b>Nombre d'actions</b>		<b>Capital-actions</b>	
	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Solde à l'ouverture	24 034	39 027	0,8 \$	0,8 \$
Acquises	145 383	30 403	5,2	1,1
Émises	(130 375)	(45 396)	(4,6)	(1,1)
Solde à la clôture	<b>39 042</b>	24 034	<b>1,4 \$</b>	0,8 \$

**19. Autres produits**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Profit net sur la sortie d'actifs nets	<b>108,0 \$</b>	44,7 \$
Profit net sur les modifications et les résiliations de contrats de location (note 29)	<b>39,6</b>	-
Revenus locatifs tirés des immeubles détenus	<b>15,7</b>	16,1
Autres (note 29)	<b>16,5</b>	-
Total	<b>179,8 \$</b>	60,8 \$

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Empire a conclu la vente de ses 56 postes d'essence situés dans l'Ouest canadien, qui a eu lieu entre une filiale entièrement détenue de Sobeys et une filiale entièrement détenue de Shell Canada, soit Canadian Mobility Services Limited. Le produit total de cette transaction s'est chiffré à 100,0 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 90,8 \$.

**20. Charges au titre des avantages du personnel**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Salaires, rémunération et autres avantages à court terme	<b>3 869,7 \$</b>	3 743,4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>41,3</b>	37,6
Indemnités de fin de contrat de travail	<b>53,5</b>	3,8
Total	<b>3 964,5 \$</b>	3 784,8 \$

**21. Charges financières, montant net**

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'intérêts sur les créances au titre des contrats de location	<b>22,4 \$</b>	20,9 \$
Produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>3,6</b>	2,9
Profits liés à la juste valeur de contrats à terme	<b>3,4</b>	2,2
Produit de désactualisation sur les contrats de location et autres créances	<b>1,1</b>	0,2
Total des produits financiers	<b>30,5</b>	26,2
<b>Charges financières</b>		
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	<b>240,7</b>	230,2
Charge d'intérêts sur les autres passifs financiers au coût amorti	<b>62,9</b>	53,8
Charges financières de retraite, montant net	<b>7,5</b>	7,8
Charge de désactualisation des provisions	<b>1,8</b>	1,4
Total des charges financières	<b>312,9</b>	293,2
Charges financières, montant net	<b>282,4 \$</b>	267,0 \$

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

**22. Résultat par action**

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés à l'aide du nombre d'actions suivant :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	<b>247 972 270</b>	258 824 231
Actions présumées être émises sans contrepartie relativement aux paiements fondés sur des actions	<b>469 818</b>	610 298
Nombre moyen pondéré d'actions – après dilution	<b>248 442 088</b>	259 434 529

**Résultat par action**

Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société	<b>725,2 \$</b>	686,0 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	<b>248,0</b>	258,8
Résultat par action de base	<b>2,92 \$</b>	2,65 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	<b>248,4</b>	259,4
Résultat par action après dilution	<b>2,92 \$</b>	2,64 \$

**23. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie**

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprend les éléments suivants :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Créances	5,6 \$	(124,5) \$
Stocks	(21,2)	(145,2)
Charges payées d'avance	(31,3)	(3,4)
Fournisseurs et charges à payer	(38,7)	(21,7)
Autres	7,3	(12,6)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b>(78,3) \$</b>	(307,4) \$

**24. Acquisitions d'entreprises**

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a fait l'acquisition de certains magasins franchisés et non franchisés. Les résultats de ces acquisitions sont inclus dans les résultats financiers consolidés de la Société depuis leur date d'acquisition respective et sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau qui suit représente les montants des actifs et des passifs identifiables résultant de ces acquisitions pour l'exercice clos :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Créances	- \$	0,1 \$
Stocks	7,2	6,6
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	7,3	6,3
Actifs au titre des droits d'utilisation	-	6,4
Goodwill	4,7	8,8
Fournisseurs et charges à payer	-	(3,0)
Passif d'impôt exigible	-	(0,1)
Obligations locatives	-	(6,4)
Contrepartie totale	<b>19,2 \$</b>	18,7 \$

Depuis la date d'acquisition, les entreprises acquises ont généré des ventes de 45,9 \$ (77,4 \$ en 2023) et (une perte) une bénéfice net de (2,5) \$ (1,4 \$ en 2023), montants qui sont inclus dans les états financiers consolidés.

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions des magasins franchisés et non franchisés et d'autres entreprises a trait à la main-d'œuvre acquise et à la clientèle du magasin existant, ainsi qu'aux synergies attendues de la combinaison des efforts des magasins acquis avec les magasins existants. La juste valeur estimative des actifs nets identifiables et du goodwill acquis a été déterminée de manière provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements d'ici à ce que les évaluations et les écritures comptables correspondantes soient achevées.

## **25. Garanties, engagements et éventualités**

### **Garanties**

#### **Franchisés et marchands affiliés**

Sobeys est partie à plusieurs contrats de franchise et de conventions d'exploitation dans le cadre de son modèle d'affaires. Ces contrats et conventions contiennent des clauses qui imposent à Sobeys d'apporter du soutien aux franchisés et aux marchands affiliés afin de compenser ou d'atténuer les pertes des magasins de détail, de réduire les paiements de loyer des magasins, de minimiser l'incidence des prix promotionnels et d'aider à couvrir les autres charges d'exploitation liées aux magasins. La totalité du soutien financier mentionné précédemment ne s'appliquera pas dans tous les cas, étant donné que les clauses des contrats et conventions varient. Sobeys continuera d'apporter un soutien financier en vertu des contrats de franchise et des conventions d'exploitation au cours des prochains exercices.

Au cours de l'exercice 2009, Sobeys a conclu un contrat additionnel d'amélioration de crédit sous forme de lettre de garantie pour certains franchisés et marchands affiliés relativement à l'achat et à l'installation de matériel. Aux termes du contrat, si un franchisé ou un marchand affilié est dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations locatives ou de fournir un recours acceptable, Sobeys sera tenue de payer le montant le plus élevé de 6,0 \$ ou de 10,0 % du solde de l'obligation autorisée et impayée annuellement (6,0 \$ ou 10,0 % en 2023). En vertu des modalités du contrat, Sobeys doit fournir une lettre de crédit correspondant au montant de la garantie en instance, qui sera renouvelée chaque année civile. Cette amélioration de crédit permet à Sobeys d'offrir des modalités de financement avantageuses à certains franchisés et marchands affiliés. Au 4 mai 2024, le montant de la garantie se chiffrait à 6,0 \$ (6,0 \$ en 2023).

#### **Autres**

Au 4 mai 2024, la Société avait émis des lettres de crédit totalisant 72,4 \$ (82,9 \$ en 2023) pour soutenir ses obligations.

Sobeys, par l'intermédiaire de ses filiales, a garanti le paiement d'obligations aux termes de certaines conventions de développement commercial. Au 4 mai 2024, Sobeys a garanti des obligations de 40,0 \$ (40,0 \$ en 2023) relativement à ces conventions.

### **Engagements**

La Société investit dans des entreprises dans le cadre de sa stratégie d'exploitation. Ces investissements comportent divers engagements de financement à moyen terme d'un montant d'environ 60,0 \$ (néant en 2023).

### **Éventualités**

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») pour les années d'imposition 1999 et 2000 relativement à Lumsden Brothers Limited, filiale de vente en gros de Sobeys, et la taxe sur les produits et services (« TPS »). La nouvelle cotisation se rapportait à la TPS sur la vente des produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux membres des peuples autochtones admissibles. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élève à 13,6 \$ (13,6 \$ en 2023). Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys a conclu qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours de l'exercice 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Le litige n'est toujours pas réglé et, par conséquent, Sobeys n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts, ni aucune de ces pénalités à cet égard dans ses états consolidés du résultat net. En attendant la résolution de cette affaire, Sobeys a déposé auprès de l'ARC des fonds équivalant au total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a comptabilisé ce montant à titre d'autre créance à long terme à recevoir de l'ARC. Les derniers plaidoyers de l'audience de l'appel ont eu lieu en juillet 2021. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le tribunal a tranché en faveur de la Société, mais la Couronne a déposé un avis d'appel et l'audience a eu lieu en mai 2024. Le tribunal n'a pas encore rendu son jugement.

La Société est exposée à des requêtes et à des litiges dans le cours normal des activités. La direction de la Société ne considère pas que ces litiges représentent un risque important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

Dans le cours normal des activités, la Société fait régulièrement l'objet d'audits menés par les administrations fiscales. Bien que la Société estime que ses déclarations fiscales soient appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par les administrations fiscales.

## **26. Instruments financiers**

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte imprévue survienne lorsqu'un client ou une partie contractante à un instrument financier ne réussit pas à honorer ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la Société qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les prêts, les contrats dérivés et les garanties.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et créances et des contrats de garantie pour les franchisés et marchands affiliés (note 25).

La Société atténue le risque de crédit lié à ses créances clients et à ses prêts en mettant en place des processus d'approbation et des limites de crédit ainsi que des processus de surveillance périodique. En règle générale, la Société est d'avis que la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate. La Société effectue un suivi périodique des processus liés au recouvrement et obtient des garanties pour la totalité de ses créances et contrats de location et prêts afin de s'assurer que les paiements adéquats ont été reçus et que les garanties appropriées sont disponibles. Les garanties peuvent différer d'une entente à une autre, mais, en règle générale, elles sont composées des stocks, des immobilisations corporelles, y compris les terrains et/ou les bâtiments, ainsi que des garanties personnelles. Le risque de crédit est encore plus atténué en raison de la vaste clientèle et de sa dispersion dans plusieurs zones géographiques. Pour réduire le risque de crédit, la Société ne conclut des contrats dérivés qu'avec des contreparties ayant obtenu une note minimale de « A » de la part de deux agences de notation reconnues.

Les créances sont composées essentiellement de soldes de comptes indépendants ou de franchisés et de détaillants affiliés ainsi que de remises et de ristournes provenant de fournisseurs. La date d'échéance de ces montants peut différer selon la convention, mais, de façon générale, les soldes impayés après une période de 30 jours sont considérés comme étant en souffrance. Le classement chronologique des créances est le suivant :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
De 0 à 30 jours	509,5 \$	549,8 \$
De 31 à 90 jours	55,5	54,0
Plus de 90 jours	141,2	101,0
Total des créances avant correction de valeur pour pertes sur créances	706,2	704,8
Moins la correction de valeur pour pertes sur créances	28,4	21,4
<b>Créances</b>	<b>677,8 \$</b>	<b>683,4 \$</b>

Les intérêts gagnés sur les comptes en souffrance sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en réduction des frais de vente et charges administratives. Les créances étaient classées dans les actifs courants aux états consolidés de la situation financière au 4 mai 2024.

La correction de valeur pour pertes sur créances est révisée chaque date de clôture. Une correction de valeur est calculée sur les créances à recevoir de comptes indépendants ainsi que sur les créances et les contrats de location et autres créances provenant de franchisés ou de marchands affiliés, et est comptabilisée en réduction des créances respectives aux états consolidés de la situation financière. La variation de la correction de valeur pour pertes sur créances est comptabilisée dans les frais de vente et charges administratives dans les états consolidés du résultat net et est présentée comme suit :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Correction de valeur à l'ouverture	21,4 \$	24,2 \$
Provision pour pertes	6,4	4,1
Recouvrements	(0,3)	(0,5)
Sorties et ajustements	0,9	(6,4)
<b>Correction de valeur à la clôture</b>	<b>28,4 \$</b>	<b>21,4 \$</b>

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne détienne pas de trésorerie suffisante pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La Société conserve sa facilité de crédit engagée pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières actuelles et futures prévisibles à un coût raisonnable.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

La Société surveille les marchés financiers et les conditions connexes, ainsi que ses flux de trésorerie afin d'optimiser sa situation de trésorerie et d'évaluer ses besoins de trésorerie et de financement à plus long terme. La conjoncture le permettant, la Société aura accès aux marchés des capitaux d'emprunt pour divers emprunts à long terme venant à échéance et au fur et à mesure que les autres passifs arriveront à échéance ou lorsqu'on le jugera approprié afin d'atténuer les risques et d'optimiser l'établissement des prix.

La valeur et les échéances contractuelles du capital et de l'intérêt des passifs financiers importants, non actualisés, au 4 mai 2024, sont présentées dans le tableau suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de devises	91,1 \$	91,3 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	182,4 \$
Passifs liés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	66,9	66,4	80,6	66,4	-	280,3
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et charges à payer	3 034,7	-	-	-	-	-	3 034,7
Dette à long terme	141,5	37,5	36,1	426,7	33,0	797,7	1 472,5
<b>Total</b>	<b>3 267,3 \$</b>	<b>195,7 \$</b>	<b>102,5 \$</b>	<b>507,3 \$</b>	<b>99,4 \$</b>	<b>797,7 \$</b>	<b>4 969,9 \$</b>

**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur d'un instrument financier s'entend du montant estimé que toucherait la Société pour vendre les actifs financiers ou qu'elle paierait pour le transfert des passifs financiers lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la partie courante des contrats de location et autres créances et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La valeur comptable de la partie non courante des contrats de location et autres créances se rapproche de la juste valeur aux dates de clôture en raison des taux actuels du marché pour ces instruments.

La juste valeur de la dette à long terme à taux d'intérêt variable se rapproche de sa valeur comptable selon les taux actuels du marché et la permanence des écarts de crédit. La juste valeur de la dette à long terme a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux offert pour des emprunts ayant une échéance et une qualité de crédit semblables.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés, classée au niveau 2, est estimée selon des modèles d'évaluation qui utilisent des données d'entrée observables de marché. La direction est d'avis que sa technique d'évaluation est adéquate.

La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente liée aux participations ne donnant pas le contrôle relatives à certaines acquisitions correspond à la valeur actualisée du prix d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle, lequel est fondé sur le bénéfice futur estimatif de ces entités à une date préétablie. La juste valeur du passif au titre de l'option de vente liée à la participation ne donnant pas le contrôle relative à l'acquisition de Longo's a été déterminée au moyen d'une simulation statistique, qui repose sur les bénéfices futurs estimatifs de Longo's à une date préédéterminée. La juste valeur de ces options est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie à trois niveaux prescrite par IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. Bon nombre de données sont utilisées pour calculer la juste valeur, la plus sensible étant le BAIIA.

Dans le cadre de l'acquisition de Farm Boy, des membres de la haute direction de Farm Boy (les « parties prenantes »), ont conservé une participation combinée de 12 % dans Farm Boy, ce qui a donné lieu à une participation ne donnant pas le contrôle. Les parties ont conclu des options de vente et d'achat qui accordent la possibilité aux parties prenantes de vendre, et à Sobeys d'acheter, à tout moment cinq ans après la date d'acquisition, la participation résiduelle de 12 %. Depuis la date de l'acquisition, la Société a comptabilisé un passif financier au titre de l'option de vente en fonction de la valeur actualisée du montant à payer à l'exercice de l'option de vente conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Le 6 janvier 2024, la Société a reçu un avis formel des parties prenantes exerçant ces options de vente.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a acquis la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle de 12 % dans Farm Boy pour 77,1 \$, et le passif financier au titre de l'option de vente a été réglé en trésorerie.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 4 mai 2024 et le 6 mai 2023.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société avoisinent leurs justes valeurs, sauf en ce qui a trait à l'élément ci-dessous :

<b>Dette à long terme</b>	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Valeur comptable totale	1 095,4 \$	1 012,3 \$
Juste valeur totale	1 132,5 \$	1 061,9 \$

Au 4 mai 2024, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des actifs financiers désignés comme étant à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à 4,7 \$ et à néant pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, 2,2 \$ et néant en 2023).

Au 4 mai 2024, la hiérarchie des justes valeurs comprenait des passifs financiers à la JVRN se chiffrant respectivement à néant, à néant et à 280,3 \$ pour les niveaux 1, 2 et 3 (néant, néant et 335,0 \$ en 2023).

**Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur à moins qu'ils ne représentent un contrat d'achat ou de vente d'un élément non financier conformément aux besoins prévus de la Société en matière d'achat, de vente ou de consommation, appelé « achat ou vente d'éléments non financiers ». Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en résultat net, à moins que les instruments financiers dérivés ne se qualifient à titre de couvertures de flux de trésorerie efficaces et ne soient désignés comme tels ou qu'ils ne représentent des achats ou des ventes d'éléments non financiers. La norme ne s'applique pas aux achats ou aux ventes d'éléments non financiers et ces derniers sont comptabilisés à titre de contrats non entièrement exécutés. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné à titre de couverture des flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres actifs et dans les autres passifs non courants, et la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

**Couvertures de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie de la Société comprennent principalement des swaps sur devises, des conventions de vente d'électricité et des conventions de vente de gaz naturel. Des contrats de change sont utilisés pour couvrir les achats ou les dépenses futurs liés aux biens et services libellés en monnaies étrangères. Les conventions de vente d'électricité et de gaz naturel servent à réduire le risque lié à la variation des prix du marché de l'électricité et du gaz naturel. Les profits et pertes sont initialement comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global et sont virés au résultat net lorsque les flux de trésorerie prévus influent sur les produits et les charges de l'exercice.

Au 4 mai 2024, les justes valeurs des dérivés en cours désignés comme couvertures de flux de trésorerie des transactions prévues correspondent à des actifs de 4,7 \$ (2,2 \$ en 2023) et à des passifs de néant (néant en 2023).

Les couvertures de flux de trésorerie devraient donner lieu à des entrées ou à des sorties de trésorerie au cours des deux prochains exercices jusqu'à l'exercice 2026, et devraient être comptabilisées en résultat net au cours de cette période et, dans le cas des swaps de devises, sur la durée d'utilité des dettes connexes dont une partie du coût initial est couverte.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de pertes financières découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui peuvent rendre la Société vulnérable au risque de taux d'intérêt comprennent les passifs financiers à taux variable.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la conjoncture du marché et l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette. Une grande part de la dette à long terme de la Société porte intérêt à taux fixe. Une tranche d'environ 53,5 % (32,1 % en 2023) de la dette à long terme de la Société est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'elle porte intérêt à des taux variables.

Une variation des taux d'intérêt sur le solde moyen des passifs financiers portant intérêt au cours de l'exercice a une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 4 mai 2024, le solde moyen de la dette à taux variable non couverte de la Société s'élevait à 563,6 \$ (351,1 \$ en 2023). Une augmentation (diminution) de 25 points de base aurait une incidence de l'ordre de 1,0 \$ (1,0) \$ [0,6 \$ (0,6) \$ en 2023] sur le résultat net à la suite de l'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable non couverte.

**Risque de change**

La Société exerce ses activités en grande partie en dollars canadiens. Elle est assujettie au risque de change en raison principalement des achats effectués en dollars américains, en livres sterling et en euros. De plus, la Société conclut des contrats à terme pour fixer le cours de change sur une partie de ses besoins prévus en devises étrangères. Les montants reçus et payés en lien avec les instruments utilisés pour couvrir les opérations de change, y compris les profits et les pertes, sont comptabilisés dans le coût des achats. La Société estime que son exposition au risque de change est négligeable.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises principalement pour limiter son exposition aux fluctuations des cours de change en lien avec les dépenses libellées en monnaies étrangères. Ces contrats sont désignés comme des instruments de couverture à des fins comptables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des contrats à terme est cumulée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat net dans les périodes comptables futures.

La Société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des cours de change en vigueur pour ces contrats de change à terme et swaps de devises aurait une incidence de néant (néant) [néant (néant) en 2023] sur le résultat net et de 13,9 \$ (13,9) \$ [4,9 \$ (4,9) \$ en 2023] sur les autres éléments du résultat global pour les dérivés en monnaies étrangères en place à la clôture de l'exercice.

## 27. Information sectorielle

La Société a déterminé que les secteurs à présenter étaient la vente au détail de produits alimentaires et les placements et autres activités. Le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprend trois secteurs opérationnels : Services nationaux Sobeys, Farm Boy et Longo's. Ces secteurs opérationnels ont été regroupés en un seul secteur à présenter, soit « Vente au détail de produits alimentaires », car ils présentent des caractéristiques économiques similaires, comme l'offre de produits, la clientèle et les modes de distribution. Le secteur des placements et autres activités comprend essentiellement les participations dans le FPI Crombie, les partenariats immobiliers et diverses autres activités de la Société.

Les résultats et les actifs des secteurs opérationnels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent y être affectés de façon raisonnable.

Tous les transferts intersectoriels sont comptabilisés à des prix établis dans des conditions de concurrence normale. Pour la présentation de l'information sectorielle, la Société utilise des méthodes d'évaluation conformes à IFRS 8 *Secteurs opérationnels* qui sont les mêmes que celles utilisées dans ses états financiers consolidés.

Il n'y a eu aucune affectation asymétrique du bénéfice, des charges ou des actifs entre les secteurs.

Toutes les ventes sont générées par le secteur de la vente au détail de produits alimentaires. La direction évalue la performance en fonction du bénéfice d'exploitation attribuable à chaque secteur opérationnel de la Société, qui est résumé dans le tableau qui suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Bénéfice d'exploitation sectoriel</b>		
Vente au détail de produits alimentaires	1 265,0 \$	1 140,1 \$
Placements et autres activités		
FPI Crombie	43,5	77,3
Partenariats immobiliers	12,8	16,5
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(10,5)	(1,5)
	<b>45,8</b>	<b>92,3</b>
<b>Total</b>	<b>1 310,8 \$</b>	<b>1 232,4 \$</b>

Le bénéfice d'exploitation sectoriel peut être rapproché du bénéfice avant impôt de la Société, comme suit :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Total du bénéfice d'exploitation	1 310,8 \$	1 232,4 \$
Charges financières, montant net	282,4	267,0
<b>Bénéfice avant impôt</b>	<b>1 028,4 \$</b>	<b>965,4 \$</b>

	4 mai 2024	6 mai 2023
<b>Total des actifs par secteur</b>		
Vente au détail de produits alimentaires	16 010,2 \$	15 694,9 \$
Placements et autres activités	780,1	788,8
<b>Total</b>	<b>16 790,3 \$</b>	<b>16 483,7 \$</b>

**Empire Company Limited**  
**Notes annexes**  
**4 mai 2024**  
(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

---

## 28. Rémunération fondée sur des actions

### Régime d'unités d'actions au rendement

La Société attribue à certains salariés des UAR. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis en vertu d'une attribution dépend principalement des cas de la période de service et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. À l'acquisition des droits, chaque salarié a le droit de recevoir un nombre d'actions de catégorie A sans droit de vote correspondant au nombre de ses UAR dont les droits sont acquis. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a attribué 423 338 UAR (390 082 UAR en 2023). La juste valeur moyenne pondérée de 33,57 \$ (39,56 \$ en 2023) par UAR émise au cours de l'exercice considéré a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	35,35 \$
Durée attendue	2,61 ans
Taux d'intérêt sans risque	4,19 %
Volatilité attendue	20,99 %
Rendement de l'action	1,99 %

Au 4 mai 2024, 857 935 UAR étaient en cours (886 321 en 2023). La charge de rémunération liée aux UAR pour l'exercice clos le 4 mai 2024 était de 3,9 \$ (11,1 \$ en 2023).

Après l'exercice clos le 4 mai 2024, soit le 15 mai 2024, le régime d'UAR a été modifié afin de donner aux employés la possibilité de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote ou un montant en trésorerie correspondant à la valeur de leurs UAR dont les droits sont acquis. Cette possibilité a été offerte aux employés détenant des UAR pour des paiements qui seront effectués au cours de l'exercice 2025.

### Régime d'options sur actions

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a attribué 467 159 options (471 847 en 2023) aux termes du régime d'options sur actions des salariés de la Société, dans le cadre duquel des options sont attribuées pour l'achat d'actions de catégorie A sans droit de vote. La juste valeur moyenne pondérée de 8,58 \$ (9,98 \$ en 2023) par option émise au cours de l'exercice a été déterminée d'après le modèle Black et Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Cours de l'action	34,65 \$
Durée attendue	4,79 ans
Taux d'intérêt sans risque	3,83 %
Volatilité attendue	27,23 %
Rendement de l'action	1,89 %

La charge de rémunération liée à l'émission d'options pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'est établie à 5,2 \$ (6,2 \$ en 2023).

Les options sur actions en cours au 4 mai 2024 ont été attribuées à des prix allant de 19,05 \$ à 42,60 \$, expirent entre juin 2024 et juin 2031 et ont une durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée de 4,07 ans. Les transactions liées aux options sur actions pour les exercices 2024 et 2023 se présentent comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde à l'ouverture	4 222 832	32,44 \$	4 007 326	31,33 \$
Attribuées	467 159	34,65	471 847	40,39
Exercées	(266 960)	27,12	(161 334)	26,82
Espirées	(9 252)	37,36	(6 046)	34,58
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(82 739)	39,80	(88 961)	31,56
Solde à la clôture	4 331 040	32,90 \$	4 222 832	32,44 \$
Options sur actions exerciables à la clôture	2 216 107		1 731 502	

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours au 4 mai 2024 :

Année d'attribution	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée <sup>1)</sup>	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 4 mai 2024	Prix d'exercice moyen pondéré
2017	51 938	0,15	20,68 \$	51 938	20,68 \$
2018	137 387	1,15	20,05	137 387	20,05
2019	413 330	2,15	26,22	413 330	26,22
2020	1 558 523	3,15	31,38	683 523	31,45
2021	751 632	4,15	30,87	542 446	30,88
2022	558 955	5,15	42,04	280 554	42,04
2023	463 891	6,15	39,88	106 929	40,37
2024	395 384	7,15	34,67	-	-
Total	4 331 040	4,07	32,90 \$	2 216 107	31,15 \$

1) La durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée est exprimée en années.

**Régimes d'unités d'actions différées**

Les droits rattachés aux unités d'actions différées (« UAD ») émises à l'intention des salariés aux termes du régime d'UAD pour les dirigeants deviennent acquis en fonction du temps et de l'atteinte d'objectifs de rendement précis. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a attribué 149 152 UAD (128 618 en 2023). Au 4 mai 2024, il y avait 1 667 371 UAD en cours (1 831 446 en 2023) relativement à ce régime et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 50,2 \$ (64,0 \$ en 2023). Le recouvrement de la rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'est établi à (4,6) \$ [(5,3) \$ en 2023].

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires sous forme d'UAD plutôt qu'en trésorerie. Le nombre d'UAD reçues varie selon le cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la date du versement des honoraires ou de la rémunération de chaque administrateur ou salarié. Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a attribué 55 634 UAD (65 726 UAD en 2023). Au 4 mai 2024, il y avait 481 579 UAD en cours (486 771 en 2023) et la valeur comptable totale de l'obligation s'élevait à 15,5 \$ (17,1 \$ en 2023). La charge (le recouvrement) de la rémunération liée à ces UAD pour l'exercice clos le 4 mai 2024 s'établissait à 0,8 \$ [(0,6) \$ en 2023].

En vertu des deux régimes d'UAD, les UAD dont les droits ont été acquis ne peuvent être rachetées tant que le porteur demeure administrateur ou salarié de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond au cours de l'action de catégorie A sans droit de vote d'Empire au moment du rachat. La Société évalue de façon régulière l'obligation relative aux UAD selon le cours d'un nombre équivalent d'actions de catégorie A sans droit de vote et impute toute augmentation ou diminution de l'obligation aux frais de vente et charges administratives.

**29. Transactions entre parties liées**

La Société conclut des transactions entre parties liées avec le FPI Crombie et des principaux dirigeants, y compris des contrats de location et de gestion immobilière qui sont toujours en cours. Au 4 mai 2024, elle détenait une participation de 41,5 % (41,5 % en 2023) dans le FPI Crombie et a comptabilisé sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le FPI Crombie offre un RRD aux termes duquel les porteurs de parts du FPI qui sont des résidents canadiens peuvent choisir le réinvestissement automatique des distributions qu'ils reçoivent dans des parts additionnelles du FPI. La Société s'est inscrite au RRD afin de maintenir sa participation financière comportant droit de vote dans le FPI Crombie.

Au cours de l'exercice, la Société a loué certains biens immobiliers auprès du FPI Crombie à des montants qui, de l'avis de la direction, avoisinent la juste valeur de marché qui aurait cours si ces biens avaient été loués auprès de tiers. La direction a déterminé que ces montants représentent la juste valeur en raison du nombre important de baux négociés avec des tiers dans chaque marché où la Société exerce ses activités. Les paiements nets totaux aux termes de baux se sont élevés à environ 277,4 \$ (261,3 \$ en 2023).

Le FPI Crombie procure à la Société des services d'administration et de gestion d'immeubles moyennant des honoraires établis aux termes d'une convention de gestion.

**Empire Company Limited**

Notes annexes

4 mai 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Sobeys a conclu une entente avec le FPI Crombie pour lui rétrocéder directement certains contrats de sous-location conclus avec des tiers en contrepartie d'honoraires. Cette transaction a donné lieu à un produit avant impôt de 16,4 \$ qui a été comptabilisé dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, le FPI Crombie a cédé un immeuble à un tiers (deux immeubles en 2023). Ces transactions ont donné lieu à la reprise de profits avant impôt précédemment reportés de 1,0 \$ (6,1 \$ en 2023), qui ont été comptabilisés dans les autres produits dans les états consolidés du résultat net.

Au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024, Sobeys, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue, a reçu un montant de 20,2 \$ (16,5 \$ en 2023) de la part du FPI Crombie au titre de remboursements d'améliorations locatives. Ces paiements sont liés à des améliorations apportées en vue de moderniser et d'améliorer l'efficience d'immeubles existants, ainsi qu'à une provision pour des fonds utilisés durant la construction. Ils sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles dans les états consolidés du résultat net.

Sobeys, par l'intermédiaire de filiales entièrement détenues, conclut des transactions de vente, de cession-bail d'immeubles et de modification et de résiliation de contrats de location avec le FPI Crombie, en fonction de la juste valeur de marché. Ces transactions sont les suivantes :

	4 mai 2024			6 mai 2023		
	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt	Nombre d'immeubles	Contrepartie en trésorerie	Profits avant impôt
Modifications et résiliations de contrats de location	2	34,3 \$	34,3 \$	-	- \$	- \$
Immeubles vendus et repris à bail	-	-	-	2	17,4	-
Immeubles vendus	-	-	-	1	2,1	0,2
Total	2	34,3 \$	34,3 \$	3	19,5 \$	0,2 \$

**Rémunération des principaux dirigeants**

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et ceux de l'équipe de la haute direction de la Société qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants :

	4 mai 2024	6 mai 2023
Salaires, primes et autres avantages du personnel à court terme	16,9 \$	14,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2,1	1,5
Paiements fondés sur des actions	15,2	14,6
Total	34,2 \$	30,1 \$

**Indemnités**

La Société a convenu d'indemniser ses administrateurs et dirigeants, ainsi que certains salariés, conformément à ses politiques. La Société souscrit des polices d'assurance qui peuvent la protéger contre certaines réclamations.

**30. Gestion du capital**

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants : i) s'assurer de liquidités suffisantes pour financer ses obligations financières et exécuter ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques; ii) réduire au minimum le coût du capital tout en tenant compte des risques et des conditions actuels et futurs du secteur d'activité et du marché ainsi que de ceux liés à la conjoncture économique; iii) maintenir une structure de capital optimale qui permette la souplesse financière nécessaire tout en assurant également la conformité avec toute clause restrictive financière; iv) maintenir une notation de première qualité auprès de chaque agence de notation qui évalue la qualité du crédit de la Société. Les objectifs de la Société n'ont pas changé au cours de l'exercice clos le 4 mai 2024.

La Société surveille la structure de son capital et y apporte des ajustements, au besoin, à la lumière des variations de la conjoncture économique, des objectifs de ses actionnaires, des besoins de trésorerie de l'entreprise et de la conjoncture des marchés financiers.

**Empire Company Limited****Notes annexes****4 mai 2024****(en millions de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action)**

---

La Société est d'avis que le total de ses capitaux permanents comprend toute dette portant intérêt, y compris les emprunts bancaires, la dette à long terme (dont la tranche à moins d'un an), les obligations locatives et les capitaux propres. Le calcul s'établit comme suit :

	<b>4 mai 2024</b>	<b>6 mai 2023</b>
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	113,5 \$	101,0 \$
Dette à long terme	981,9	911,3
Tranche des obligations locatives échéant à moins d'un an	585,4	563,7
Obligations locatives à long terme	5 679,1	5 620,9
Dette consolidée, y compris les obligations locatives	7 359,9	7 196,9
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	5 341,1	5 200,4
<b>Capital sous gestion</b>	<b>12 701,0 \$</b>	<b>12 397,3 \$</b>

Les principaux placements effectués par la Société visent notamment l'augmentation de la superficie de vente au détail en pieds carrés de son réseau de magasins concrétisée par la nouvelle construction, l'agrandissement et la rénovation de magasins, ainsi que les entrées provenant des acquisitions stratégiques. Ces ajouts au réseau de magasins et modifications comprennent les améliorations locatives connexes ainsi que l'acquisition de terrains destinés à la construction de magasins futurs. La Société effectue des dépenses d'investissement dans les technologies de l'information, dans les centres de traitement des commandes et dans ses installations de distribution. De plus, la Société effectue des dépenses d'investissement afin de soutenir ses placements et autres activités. La Société compte en grande partie sur ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer son programme de dépenses d'investissement, ainsi que les rachats d'actions et la distribution de dividendes à ses actionnaires. Les flux de trésorerie sont renfloués, le cas échéant, par une dette supplémentaire ou par l'émission de capital-actions additionnel.

Selon les conventions d'emprunt actuelles, la direction doit effectuer le suivi de deux clauses restrictives tous les trimestres afin d'assurer le respect des modalités des ententes. Ces clauses restrictives sont les suivantes : i) dette nette/BAlIA, soit la dette consolidée nette plus les lettres de crédit, les garanties et les engagements, divisés par le BAlIA (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes); et ii) ratio de couverture des intérêts, soit le BAlIA divisé par les charges financières (comme il est défini par les ententes de crédit et pour les 52 semaines précédentes). Pendant l'exercice considéré, la Société se conformait à ces clauses restrictives.

### **31. Événements postérieurs à la date de clôture**

Le 19 juin 2024, après la clôture de l'exercice, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant auprès de la TSX un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 12 800 000 actions de catégorie A sans droit de vote représentant environ 9,9 % des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités renouvelée peuvent commencer le 2 juillet 2024 et doivent se terminer au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Après l'exercice clos le 4 mai 2024, la Société a vendu un immeuble à un tiers, puis l'a repris à bail. Le produit total de la transaction s'est élevé à 89,0 \$, ce qui a donné lieu à un profit avant impôt de 39,0 \$.